Accusé de réception en préfecture 013-241300276-20120405-2012_B136-DE Date de télétransmission : 13/04/2012 Date de réception préfecture : 13/04/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELETRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B136

OBJET : Politique culturelle - Musée Granet -Convention de coproduction pour l'exposition "Le Grand Atelier du Midi" dans le cadre de Marseille Provence 2013

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents:

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, viceprésident, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, viceprésident, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, viceprésident, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, viceprésident, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aixen-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, viceprésident, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau ~ TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence ~ VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique — CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis — DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine — GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane — GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean — GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian — GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc — JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse — LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges — LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre — PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri — SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard — SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.



DGA culture et sports Direction de la culture AMR 12_03

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur: Jean BONFILLON

Thématique: Politique culturelle

Objet : Musée Granet - Convention de coproduction pour l'exposition « Le Grand Atelier du Midi » dans le cadre de Marseille Provence 2013

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

En 2013, la grande exposition triennale du musée Granet sera exceptionnelle : « le Grand Atelier du Midi » sera en effet proposé simultanément à Aix-en-Provence et au Palais Longchamp à Marseille du 13 juin au 13 octobre 2013. Une convention quadripartite de coproduction entre la CPA, la ville de Marseille, la Réunion des Musées Nationaux / Grand Palais (RMN/GP) et Marseille Provence 2013 en fixe les modalités de fonctionnement et les participations financières. Elle vous est proposée en annexe avec le budget de l'opération, les principes de décaissement et la liste des œuvres.

Le budget prévisionnel de la coproduction s'équilibre à 7 958 616 € en dépenses et recettes. La part de la CPA s'élève à 1 525 000€ soit 19% du montant total.

Exposé des motifs:

Depuis 2006 et sa rénovation, le musée Granet affiche une programmation ambitieuse, qui se traduit notamment tous les trois ans par l'organisation d'une exposition de rayonnement international. Ainsi « Cézanne en Provence » puis « Picasso-Cézanne » ont-ils attiré plusieurs centaines de milliers de visiteurs.

L'année 2013 sera exceptionnelle pour le territoire provençal : Marseille et la Provence seront en effet, avec la ville slovaque de Košice, capitales culturelles de l'Europe.

L'avant-programme général de Marseille Provence 2013 a été dévoilé les 19 et 20 janvier derniers. Il se déroule en trois épisodes, dont le Grand Atelier du Midi (GAM) qui sera l'événement phare de l'été 2013.

L'exposition « le Grand Atelier du Midi »

Un projet utopique de Van Gogh, fonder dans le Midi un atelier pour les artistes, est à l'origine de l'exposition conçue en diptyque : à Marseille, la couleur et Aixen-Provence, la forme.

L'exposition se propose donc d'explorer les raisons nombreuses de cet attrait jamais démenti des peintres pour le Midi, envisagé ici tout à la fois comme un territoire géographique qui s'étend de la Ligurie aux frontières de l'Espagne, mais aussi comme un carrefour des idées, une terre d'échanges ouverte aux autres rives de la Méditerranée.

Depuis les premiers voyages de Renoir et de Signac, le Midi a été une source infinie d'inspiration pour les peintres, un grand atelier à ciel ouvert. L'exposition suivra le fil d'Ariane de ces échanges sur une période s'étalant de 1880 à 1960. Il s'agira d'illustrer les différents mouvements qui ont jalonné le XXe siècle, de l'impressionnisme au post-impressionnisme, en passant par le fauvisme, le cubisme, les expériences des surréalistes et l'abstraction.

Si le volet marseillais du GAM, « de Van Gogh à Bonnard » est centré sur la couleur, le volet aixois « de Cézanne à Matisse » aborde la question de la forme et trouve naturellement sa référence à Cézanne « père » de l'art moderne tel que le considéraient Braque, Matisse ou Picasso.

Les termes de « forme » et de « couleur » qui peuvent paraître opposés, se trouvent intimement mêlés dans une complémentarité révélée par Cézanne : « quand la forme est à sa richesse, la couleur est à sa plénitude ».

Le visiteur sera ainsi amené à découvrir que le même artiste a pu tantôt regarder du côté de Van Gogh, tantôt du côté de Cézanne, parfois le même mois de la même année, comme l'illustrent bien les tableaux de Dufy et Braque à l'Estaque, tantôt fauves, tantôt cubistes. Dans une conception de l'histoire de l'art non linéaire, on percevra mieux les concomitances chronologiques et le foisonnement des propositions stylistiques de générations différentes à la recherche de voies nouvelles.

Le volet aixois présentera plus d'une centaine de chefs d'œuvres issus de grandes collections d'art moderne du monde entier, tant publiques que privées.

L'exposition sera ouverte au public, à Aix-en-Provence comme à Marseille, du 13 juin au 13 octobre 2013, 7 jours sur 7 de 9 h à 19 h, sauf les jeudis de 12h à 23 h. Le nombre de visiteurs attendus, au regard de l'attractivité de la saison 2013, a été fixé à 300 000 par musée.

≈≈≈

La convention de coproduction

Une convention de coproduction spécifique a donc été établie afin de formaliser les conditions et modalités opérationnelles, juridiques et financières de l'opération.

Elle rassemble pour la première fois quatre partenaires : la Communauté du Pays d'Aix pour le musée Granet, la ville de Marseille pour le musée Longchamp, la RMN/GP et l'association Marseille Provence 2013.

MP13 est notamment chargée, en lien permanent avec les autres coproducteurs :

- du pilotage général de l'exposition,
- de l'organisation logistique des réunions du comité scientifique,
- de la maîtrise d'ouvrage de la scénographie (y compris graphisme et éclairage),
- de la coordination de la démarche pédagogique,
- de la coordination de la billetterie,
- de la recherche de financements extérieurs par des « partenaires officiels » (Caisse d'Epargne pour les deux musées + Fondation Total pour le seul volet aixois),
- de la mise en œuvre de la communication commune.

La RMN/GP est chargée pour sa part :

- de l'administration des prêts (demandes, suivi, remerciement, frais éventuels...),
- de la régie des œuvres (transport, convoiement et accrochage) avec prise en charge directe des coûts afférents,
- du constat d'état des œuvres,
- de l'assurance des œuvres, y compris les démarches nécessaires à l'obtention de la garantie d'Etat,

La ville de Marseille et la CPA sont chargées, chacune pour ce qui la concerne,

- d'assurer le commissariat scientifique de l'exposition en la personne de Marie-Paule Vial pour le volet marseillais et de Bruno Ely pour le volet aixois,
- de mettre à disposition les espaces muséaux en bon ordre de marche,
- de garantir la conservation et la sécurité des œuvres en transmettant à la RMN/GP les « facilities reports »,
- d'organiser le contrôle technique,
- d'organiser les inaugurations, en lien avec les autres coproducteurs,
- d'exploiter l'exposition (personnel, billetterie, comptage, boutique...),
- d'organiser la médiation et l'aide à la visite,
- de mettre en œuvre le plan de communication pour la partie qui la concerne,
- de demander au SMF l'attribution du label d'exposition d'Intérêt National.

Les dispositions financières

Le montant total prévisionnel de la coproduction est de 7 958 616 €, la part CPA étant de 1 525 000 €. Pour rappel, la part de la CPA s'élevait à 2,5 M € pour « Cézanne en Provence » en 2006 et à 2,3 M € pour « Picasso-Cézanne » en 2009, avec comme seul partenaire la RMN/GP pour ces coproductions.

La part de la RMN/GP s'élève à 3 376 000€, la part de MP 2013 à 1 572 000€ et celle de la ville de Marseille à 1 485 000€ pour cette exposition 2013.

Les tarifs de droit d'entrée sont identiques pour les deux musées. Ils sont de 11 € pour le tarif plein et de 9 € pour le tarif réduit. Un billet couplé de 19 € est proposé pour les deux volets de l'exposition (réduit : 16 €).

Les recettes reposent sur un principe de solidarité, et seront affectées aux partenaires au prorata de leurs apports respectifs.

Les bénéfices éventuels seront divisés à part égales entres les parties.

Il est relevé qu'en cas de déficit d'exploitation, celui-ci sera pris en charge par MP2013 jusqu' à concurrence de 450 000 € TTC.

En outre, MP 2013, en plus de son apport en dépenses, apporte en recettes 1 100 000€ de mécénat . (Total et Caisse d'Epargne pour 700 000€ au titre du GAM et 400 000€ de son mécénat général).

Le plan de communication est établi conjointement par les quatre producteurs qui se répartissent les rôles pour sa mise en œuvre, leurs noms devant apparaître sur tous les supports d'information.

Les produits d'édition n'entrent pas dans le budget de la coproduction et feront l'objet de contrats spécifiques.

≈≈≈

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau pour approuver les conventions ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER la convention de coproduction de l'exposition « le Grand Atelier du Midi » entre la CPA, la ville de Marseille, la Réunion des Musées Nationaux/ Grand Palais et l'association Marseille Provence 2013
- AUTORISER Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer la convention annexée et l'ensemble des documents afférents.
- DIRE que le Conseil communautaire sera sollicité prochainement sur la fixation des tarifs d'entrée du Musée Granet à l'occasion de l'exposition « Grand Atelier du Midi »

CONTRAT DE COPRODUCTION DE L'EXPOSITION «LE GRAND ATELIER DU MIDI »

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'ASSOCIATION MARSEILLE PROVENCE 2013 (ci-après désignée « MP 2013 »), dont le siège est situé 1 place Villeneuve-Bargemon, 13201 Marseille, représentée par Monsieur Jacques Pfister, Président de l'association et Monsieur Jean François Chougnet, Directeur général de l'association,

ET

LA RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX – GRAND PALAIS (ci-après désignée « RMN-GP »), établissement public national à caractère industriel et commercial, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° B 692 041 585, dont le siège est situé 254/256 rue de Bercy, 75577 Paris CEDEX 12, représentée par Monsieur Jean-Paul Cluzel, Président,

ET

LA VILLE DE MARSEILLE, (ci-après désignée la « Ville de Marseille ») dont le siège est situé Place Villeneuve Bargemon - 13002 Marseille, représentée par le Maire Monsieur Jean-Claude GAUDIN, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil municipal n° ... en date du ...

ET

LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX (ci après désignée « CPA ») dont le siège est situé Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868 13611 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par son Président Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Bureau communautaire n° en date du

ci-après dénommées chacune « Partie » et ensemble « Parties »

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE :

Le Conseil de l'Union européenne a décidé en 2009 d'attribuer à la ville de Marseille et la région Provence le label de Capitale européenne de la culture pour l'année 2013. Durant toute l'année, Marseille et la Provence seront un espace privilégié, consacré au dialogue des cultures de l'Europe et de ses Sud, à travers un programme culturel d'une

envergure exceptionnelle : expositions, spectacles, interventions d'artistes, colloques, etc. Les événements et manifestations qui jalonneront l'année sont coordonnés par MP2013, qui s'associe à différents partenaires pour mettre en œuvre sa programmation.

Par convention cadre n° 09/0552/CURI du 17 février 2009, la Ville de Marseille et la Réunion des Musées Nationaux ont adopté le principe de coproduire une exposition temporaire par an sur la période de 2009 à 2013. En raison de l'intervention de MP 2013 et de la CPA et des besoins de l'organisation de cette Exposition, la RMN-GP et la Ville de Marseille ont convenu que le présent contrat déroge spécifiquement à ladite convention-cadre.

Le présent contrat s'inscrit en revanche en cohérence avec la convention cadre A033 du 25 février 2010 entre la CPA et la RMN-GP.

MP 2013, la RMN-GP, la Ville de Marseille et la CPA souhaitent organiser et coproduire une exposition en deux volets d'égale importance, intitulée « Le Grand Atelier du Midi », objet du présent contrat. MP2013, la RMN-GP, la Ville de Marseille et la CPA se sont, en conséquence, rapprochées afin de formaliser par le présent accord, les conditions et modalités opérationnelles, juridiques et financières de l'exposition.

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les obligations de chaque Partie dans la production de l'exposition dont les caractéristiques sont détaillées à l'Article 2 du présent contrat (ci-après désignée « l'Exposition ») et de fixer les modalités de financement et de répartition des dépenses et des recettes de l'Exposition.

ARTICLE 2 CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPOSITION

2.1 Titre de l'Exposition

Le titre générique de l'Exposition est « Le Grand Atelier du Midi ». Le titre du volet marseillais est : « De Van Gogh à Bonnard ». Le titre du volet aixois est : « De Cézanne à Matisse »

2.2 Dates et lieux d'exposition

L'Exposition sera présentée au public au musée Granet à Aix-en-Provence (situé Place St Jean de Malte, 13100 Aix-en-Provence) et au musée des Beaux Arts à Marseille (situé dans le Palais Longchamp, boulevard Philippon, 13004 Marseille), du 13 juin au 13 octobre 2013.

2.3 Jours et horaires d'ouverture au public

L'Exposition sera ouverte au public, dans chacun des deux musées, 7 jours/7, de 9h à 19h, sauf les jeudis de 12h à 23h. Les visites pourront se faire sur réservation par créneau horaire toutes les 30 minutes.

Les Parties se réservent la possibilité de prévoir une nocturne hebdomadaire supplémentaire dans chaque musée en fonction de la demande, en harmonisant le jour de la semaine et les horaires, afin de favoriser la lisibilité pour le public.

2.4 Commissariat scientifique

Le commissariat scientifique de l'Exposition est assuré par :

- Madame Marie-Paule VIAL, pour le volet organisé au Musée des Beaux-Arts du Palais Longchamp de la Ville de Marseille
- Monsieur Bruno ELY, pour le volet organisé au Musée Granet (ci-après désignés « les Commissaires »).

2.5 Sélection des œuvres

La liste pressentie des œuvres de l'Exposition figure en **Annexe A** du présent contrat. Cette liste sera mise à jour par la RMN-GP en fonction des prêts effectivement accordés.

La liste définitive des œuvres de l'Exposition sera arrêtée d'un commun accord par les Parties au plus tard six (6) mois avant l'ouverture de l'Exposition.

Le nombre de prêts pressentis à ce jour est de :

- cent cinquante (150) œuvres maximum au musée des Beaux Arts,
- cent vingt (120) œuvres maximum au musée Granet.

ARTICLE 3 Obligations ET APPORTS DE COPRODUCTION de MP 2013

3.1 Pilotage et coordination générale

MP 2013 assure le pilotage et la coordination générale de l'Exposition. Elle initie des réunions de coordination à un rythme au moins mensuel, en assure la

préparation et les comptes rendus.

Elle assure notamment à ce titre le pilotage budgétaire du projet, ainsi que sa coordination institutionnelle, à la fois au plan du territoire de la capitale européenne et au plan national et européen. Elle établit le compte d'exploitation définitif de l'Exposition. Elle assure l'articulation et la promotion de l'Exposition au sein du programme général de la capitale européenne de la culture.

3.2 Soutien au commissariat de l'exposition

MP 2013 prend en charge, en concertation avec les autres Parties, la rémunération, les frais de missions et les frais de documentation des commissaires associées, de l'assistant commissaire du volet de l'Exposition au Musée Granet pour une période de 6 mois (de mi-février à mi-août 2011) et d'éventuels intervenants scientifiques extérieurs.

MP 2013 prend également en charge les frais de missions des commissaires afférents à leurs déplacements dans le cadre de la négociation de l'obtention des œuvres auprès des différents prêteurs.

Elle assure l'organisation logistique des réunions du comité scientifique de l'Exposition et prend en charge les coûts afférents.

3.3 Rédaction des textes de l'Exposition

MP2013 prend en charge, sous forme de cession de droits d'auteur, le travail de rédaction, par Madame Marie-Paule Vial, des textes du volet de l'Exposition au Palais Longchamp énumérés ci-après : synopsis de l'Exposition, textes de signalétique (panneaux pédagogiques, cartels...), textes des documents pédagogiques (aides à la visite, ...), textes du catalogue.

3.4 Maitrise d'ouvrage de la scénographie de l'Exposition

MP 2013 assure la maîtrise d'ouvrage de la scénographie (incluant le graphisme et l'éclairage) des deux volets de l'Exposition au musée des Beaux Arts et au musée Granet et assume toute responsabilité afférente.

A ce titre, MP 2013 est chargée de :

- organiser la procédure de sélection de l'architecte-scénographe dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence qui lui sont applicables conformément aux dispositions législatives ou réglementaires, nationales et/ou communautaires en vigueur;
- associer la RMN-GP, la Ville de Marseille et la CPA à l'établissement du DCE de la consultation et à l'analyse des offres et au choix du candidat ;
- assurer et prendre directement en charge la maîtrise d'ouvrage de la conception et de la réalisation de la scénographie (graphisme et éclairage inclus) en collaboration étroite avec la Ville de Marseille pour le musée des Beaux Arts et avec la CPA pour le musée Granet, en tenant compte des exigences éventuelles des prêteurs, en collaboration avec la RMN-GP;
- assurer et prendre en charge la mise en œuvre des travaux de réalisation scénographiques intérieurs et extérieurs, notamment : aménagements des salles d'exposition (constructions, ouvrages, mobiliers, revêtements, etc.), travaux de présentation des œuvres (encadrement. soclage, etc.), d'électricité/éclairage, installations audiovisuelles. graphisme/signalétique intérieure et extérieure, démontage et remise en état des salles d'exposition, montage/démontage des installations extérieures foraines (accueil, billetterie...), en collaboration étroite avec la Ville de Marseille pour le musée des Beaux Arts et avec la CPA pour le musée Granet, les personnels des deux établissements assurant le suivi des travaux et l'application des consignes techniques et de sécurité auprès des entreprises mandatées par MP 2013.

3.5 AMO billetterie et aménagements extérieurs

Le Musée Granet, lors des expositions internationales, installe sa billetterie dans les locaux de l'Hôtel de Valori ainsi qu'un point information/vestiaire à l'extérieur, devant le musée, afin de pouvoir absorber une fréquentation très élevée et gérer les flux de visiteurs. Le même principe d'externalisation est envisagé au Palais Longchamp.

C'est pourquoi MP 2013 assure, avec ses ressources et compétences internes, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de :

 déterminer l'emplacement de l'accueil des visiteurs de l'Exposition, à savoir les pôles information, billetterie, vestiaire, retraits des audioguides/audiophones, etc. en tenant compte des contraintes techniques et de sécurité du Palais Longchamp, définir les flux de circulation des visiteurs dans les espaces du Palais Longchamp (parc et bâtiment), en tenant compte des autres événements programmés à la même période (notamment le « Festival des cinq continents »),

concevoir les aménagements extérieurs temporaires permettant d'accueillir les

visiteurs (constructions et habillages),

déterminer le coût prévisionnel de réalisation de ces aménagements.

3.6 Accompagnement pédagogique multimédia

MP 2013 coordonne la démarche pédagogique autour de l'Exposition, en articulation avec la Ville de Marseille/musée des Beaux Arts et la CPA/Musée Granet, et prend en charge la réalisation d'outils pédagogiques innovants autour de l'Exposition.

3.7 Accueil des prêteurs

En collaboration étroite avec la RMN-GP et les 2 musées, MP 2013 prend en charge l'accueil des prêteurs pour les événements d'inauguration sur les 2 sites et l'organisation des soirées liées aux contreparties des mécénats.

3.8 Billetterie

MP 2013 élabore, en concertation avec les autres Parties, un protocole concernant les principes et modalités de mise en place de la billetterie pour les deux volets de l'Exposition. Ces principes seront détaillés dans le cadre d'un ou d'avenant(s) ultérieur(s) au présent contrat.

Les Parties conviennent que la billetterie sera mise en œuvre dans chacun des deux musées par la Ville de Marseille et la CPA ainsi qu'en prévente par la Ville de Marseille, la CPA et MP2013.

3.9 Mécénats et parrainages

MP 2013 est chargée de rechercher et centraliser des financements extérieurs auprès de partenaires privés (mécènes, parrains), soit au titre de « partenaires officiels » de la Capitale européenne de la Culture, soit au titre de « partenaires grand projet » de l'Exposition, soit au titre de « partenaires associés » à l'Exposition (supporters, fournisseurs, ...). Différents niveaux de contreparties seront proposés à ces partenaires.

Les « partenaires grand projet » de l'Exposition sont :

- la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse pour les deux volets de l'Exposition,

- la Fondation d'entreprise Total, pour le volet aixois de l'Exposition.

Le « partenaire associé » à l'Exposition est Air France, Fournisseur Officiel associé à l'Exposition.

Les conventions de mécénat / parrainage sont établies et signées par MP 2013. Les sommes correspondantes, encaissées par MP 2013, sont incluses dans l'apport de MP 2013 d'un montant maximal de 1 100 000 € TTC inscrit dans les Recettes du compte d'exploitation de l'Exposition.

MP 2013 déterminera, en concertation avec les autres Parties, les contreparties proposées aux partenaires/mécènes, en particulier en termes de privatisations

d'espaces (soirées, petits déjeuners, visites privées, ...), mais aussi de visibilité, billets exonérés, visites guidées, catalogues gratuits, etc.

Les logos des partenaires de MP2013 (partenaires « officiels », « grand projet » et « associés ») seront présents sur l'ensemble des supports de communication de l'Exposition, les deux « partenaires grand projet » étant mis en valeur.

Concernant les privatisations d'espaces (soirées, petits-déjeuners) dans chacun des deux musées, MP 2013 déterminera avec la Ville de Marseille et la CPA un nombre et des dates spécifiques de privatisations d'espaces réservées aux partenaires et mécènes de MP 2013. Ce nombre et ces dates pourront être revus ultérieurement en fonction des disponibilités du calendrier de la Ville de Marseille et de la CPA qui se réservent, de leur côté, des dates de privatisations d'espaces pour répondre aux demandes de leurs partenaires.

Les frais techniques des privatisations d'espaces (soirées, petits-déjeuners) organisées par les partenaires de MP 2013 autres que les « partenaires grand projet » de l'Exposition, seront facturés par la Ville de Marseille et la CPA à MP 2013.

3.10 Communication

Conformément à l'Article 7, MP2013 met en œuvre, pour la partie qui la concerne, le plan de communication défini d'un commun accord par l'ensemble des Parties et engage directement les frais de communication et de promotion afférents.

ARTICLE 4 OBLIGATIONS ET APPORTS DE COPRODUCTION DE LA RMN-GP

4.1 Mission préparatoire

La RMN-GP participe à la préparation de l'Exposition. A cette fin, elle effectue les réunions/missions préparatoires nécessaires à l'organisation de l'Exposition.

4.2 Administration des prêts

La RMN-GP effectue les demandes officielles de prêt et en assure le suivi sur la base du contenu détaillé de l'Exposition défini par les Commissaires et validé d'un commun accord par les Parties. Elle envoie également les lettres de remerciements. Les maquettes de la lettre officielle de demande de prêt, du formulaire de prêt et de la lettre de remerciements sont au préalable adressées à la Ville de Marseille, à la CPA et à MP 2013 pour validation.

Les courriers officiels de demandes de prêts sont établis sur papier à en-tête RMN-GP avec les logos des Parties et signés par le Président de la RMN-GP. La RMN-GP y annexe les formulaires de prêt.

La RMN-GP négocie les conditions de prêt et signe les contrats de prêts établis le cas échéant par les prêteurs.

Les doubles de toutes les correspondances relatives aux prêts ainsi que des formulaires ou contrats de prêts signés sont adressés par la RMN-GP à la Ville de Marseille, la CPA et MP 2013.

Les courriers de remerciements adressés aux prêteurs sont établis sur papier à en-tête RMN-GP avec les logos des Parties et signés par le président de la RMN-GP.

La RMN-GP établit et tient à jour, en liaison avec les Commissaires et en fonction des réponses des prêteurs, la liste des œuvres de l'Exposition. Cette liste doit notamment préciser les caractéristiques complètes des œuvres, leur valeur d'assurance et les conditions spécifiques de présentation et de transport des œuvres. Cette liste est transmise à la Ville de Marseille, la CPA et MP 2013 de manière régulière et sur demande de ces dernières.

La RMN-GP établit et transmet à la Ville de Marseille, la CPA et MP 2013, au plus tard quatre (4) mois avant l'inauguration de l'Exposition, la liste des œuvres pour lesquelles les prêteurs n'autorisent pas la reproduction et/ou la prise de vue des œuvres.

Le cas échéant, la RMN-GP règle les frais liés aux prêts (frais administratifs/« loan fees »/ catalogues gratuits pour les prêteurs) et consulte les autres Parties avant d'accepter d'éventuelles demandes de prêteurs (restauration, bichonnage, encadrement, etc.) lorsque ces demandes sont supérieures à 2 000 € TTC.

La RMN-GP effectue, à la demande des prêteurs, les démarches nécessaires aux fins d'obtenir la publication d'arrêtés d'insaisissabilité des œuvres.

4.3 Régie des œuvres

4.3.1 Transports, convoiement et accrochage des œuvres

La RMN-GP est chargée d'organiser et de prendre directement en charge les coûts des opérations suivantes :

- l'emballage des œuvres chez les prêteurs et la fabrication des caisses nécessaires à leur transport jusqu'au Musée des Beaux Arts et au musée Granet;
- le transport des œuvres et le voyage des convoyeurs depuis les lieux d'enlèvement indiqués par les prêteurs jusqu'au Musée des Beaux Arts et au musée Granet (déballage aux deux musées inclus);
- l'hôtel et les per diem des convoyeurs pour la durée de leur séjour à Marseille et Aixen-Provence, à l'ouverture et à la clôture de l'Exposition au Musée des Beaux Arts et au musée Granet;
- le stockage des caisses vides pendant la durée de l'Exposition ;
- l'accrochage et le décrochage des œuvres au Musée des Beaux Arts et au musée Granet (sous la supervision des Commissaires), selon des modalités d'accrochage respectant les exigences des prêteurs, et en collaboration avec les équipes des musées
- le transport retour des œuvres (remballage aux deux musée inclus) et le voyage des convoyeurs depuis chacun des deux musées jusqu'aux lieux de restitution indiqués par les prêteurs;
- le déballage des œuvres chez les prêteurs ;

Pour les opérations dont elle est responsable aux termes des alinéas ci-dessus, la RMN-GP consulte les commissionnaires de transport et d'accrochage d'œuvres d'art sélectionnés par elle dans le cadre d'une procédure d'appel public à la concurrence (avis n°2006/S 168-180058 publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 05/09/2006) et signataires de l'accord-cadre subséquent. La RMN-GP informera la Ville

de Marseille, la CPA et MP 2013 du commissionnaire retenu à l'issue de cette consultation (ci-après désigné le « Transporteur »).

La RMN-GP organise, en liaison avec le Transporteur, l'arrivée et le départ des œuvres au/du musée Granet et au/du musée des Beaux Arts conformément au calendrier qui aura été préalablement établi avec la Ville de Marseille, la CPA, MP2013 et les Commissaires.

Un représentant de la RMN-GP sera présent à l'arrivée et au départ des œuvres dans chacun des deux musées. Le nombre de jours ouvrables de présence de ce représentant sera fixé d'un commun accord par les Parties au plus tard trois (3) mois avant l'ouverture de l'Exposition.

4.3.2 Constats d'état des œuvres

Le constat d'état est le document de référence si une modification de l'état de l'œuvre était constatée durant son transport ou pendant son séjour dans chacun des deux musées.

Un formulaire de constat d'état, auquel est joint à titre documentaire une photographie (ou une copie de photographie) de l'œuvre, est préparé par la RMN-GP pour chaque œuvre, à sa charge exclusive.

A l'arrivée et au départ des œuvres au/du musée des Beaux Arts et au/du musée Granet, chaque constat d'état est complété et co-signé par un restaurateur mandaté par la RMN-GP et par le prêteur ou son représentant.

Aucune intervention sur les œuvres (restauration, nettoyage, décadrement, etc.) ne peut être effectuée sans l'accord écrit du prêteur, sauf en cas d'extrême urgence afin de stabiliser l'état de l'œuvre.

Toute altération de l'état d'une œuvre survenant pendant la durée de l'Exposition doit être immédiatement signalée, par téléphone et par écrit, à la RMN-GP par la direction du Musée concerné. La RMN-GP en informe immédiatement le prêteur et les autorités compétentes de la Garantie d'Etat et/ou l'assureur. Cette altération doit également être consignée sur le constat d'état de l'œuvre.

4.4 Garantie d'Etat et/ou assurance commerciale des œuvres

4.4.1 Couverture d'assurance requise

Sauf exigence contraire des prêteurs, les œuvres sont assurées par la garantie de l'Etat français et/ou par une assurance commerciale souscrite par la RMN-GP :

- en valeur agréée,
- sans franchise,
- tous risques (y compris le risque de terrorisme en transport et en séjour),
- « de clou à clou »,
- avec clause de non recours contre les organisateurs et toute personne physique ou morale apportant son concours à la réalisation de l'Exposition, transporteurs ou emballeurs, à condition que cette clause de non recours ne s'applique pas pour des cas de malveillance, dol ou faute lourde,
- la dépréciation de valeur en cas de sinistre étant comprise dans la garantie et donnant lieu à indemnité.

Dans leurs domaines respectifs de compétence, les Parties mettent tout en œuvre pour que soit obtenue, au titre de chacun des deux musées, la garantie des œuvres auprès de l'Etat. Dans l'hypothèse où cette garantie ne serait pas obtenue par l'un ou l'autre des deux musées, un avenant au présent contrat précisera le montant du différentiel de couverture d'assurance qui sera à la charge de la collectivité dont le musée n'aurait pas obtenu la garantie, ainsi que les modalités de mise en œuvre de la présente clause.

4.4.2 Modalités d'assurance

La RMN-GP est chargée d'assurer l'ensemble des œuvres présentées au musée des Beaux Arts et au musée Granet conformément à l'Article 4.4.1 du présent contrat et prend directement en charge ces coûts d'assurance.

La RMN-GP est chargée d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la Garantie d'Etat auprès des autorités compétentes et prend en charge directement les coûts afférents.

Si la garantie de l'Etat français est obtenue, les œuvres qui ne seraient pas couvertes par cette garantie doivent être couvertes par une assurance commerciale souscrite par la RMN-GP auprès d'un courtier d'assurances spécialisé en œuvres d'art, aux conditions stipulées à l'article 4.4.1.

Un mois au plus tard avant l'enlèvement des œuvres aux lieux indiqués par les prêteurs, le Courtier retenu enverra :

- à chaque prêteur un certificat d'assurance, accompagné d'une copie de l'arrêté de garantie d'Etat en cas d'obtention de cette dernière et d'une copie de la police d'assurance en cas de non obtention.
- à la RMN-GP, la Ville de Marseille, la CPA et MP 2013 une copie de ces documents.

4.4.3 Gestion des sinistres

En cas de sinistre sur une œuvre, la RMN-GP est chargée de l'instruction du sinistre avec l'assureur.

Tout sinistre survenant pendant la durée de l'Exposition doit être immédiatement signalé, par téléphone et par écrit, à la RMN-GP par la direction du musée concerné. La RMN-GP en informe immédiatement le prêteur et les autorités compétentes de la Garantie d'Etat et/ou l'assureur. Ce sinistre doit également être consigné sur le constat d'état de l'œuvre.

Aucune intervention sur les œuvres (restauration, nettoyage, décadrement, etc.) ne peut être effectuée sans l'accord écrit du prêteur, sauf en cas d'extrême urgence afin de stabiliser l'état de l'œuvre.

4.5 Communication

Conformément à l'Article 7, la RMN-GP met en œuvre, pour la partie qui la concerne, le plan de communication défini d'un commun accord par l'ensemble des Parties et engage directement les frais de communication et de promotion afférents.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS ET APPORTS DE COPRODUCTION DE LA VILLE DE MARSEILLE

5.1 Commissariat de l'Exposition

La Ville de Marseille désigne Madame Marie-Paule VIAL pour assurer le commissariat scientifique du volet de l'Exposition « De Van Gogh à Bonnard » qui sera présentée au Musée des Beaux Arts.

Les missions du Commissaire attribuées par MP2013, en plein accord avec la Ville de Marseille, sont les suivantes :

- définir ce volet de l'Exposition (synopsis et parcours de la visite), en concertation avec le commissaire de l'autre volet ;
- déterminer la liste des œuvres, en concertation avec le commissaire de l'autre volet et avec la RMN-GP ;
- effectuer les recherches documentaires nécessaires :
- prendre les premiers contacts avec les prêteurs afin de s'assurer de la disponibilité des prêts ;
- participer étroitement à la négociation des prêts, sous la supervision de la RMN-GP ;
- participer au choix du scénographe et à la conception scénographique :
- participer aux réunions de chantier de la scénographie ;
- superviser l'installation et la désinstallation des œuvres ;
- établir, en concertation avec la RMN-GP, la liste des œuvres à retirer en priorité de l'Exposition en cas d'urgence;
- participer aux opérations de communication et de promotion de l'Exposition ;
- assumer la fonction de direction d'ouvrage des publications éditées dans le cadre de l'Exposition ;
- d'une manière générale, le Commissaire, en tant que garant de la cohérence scientifique du projet, participe à la conception de l'ensemble des opérations concernant l'Exposition et, notamment, des opérations didactiques, pédagogiques et d'animation, des publications, de la communication.

Le Commissaire bénéficie du concours d'un assistant d'exposition, pris en charge par la Ville de Marseille qui a pour mission de l'assister sur les aspects scientifiques de l'Exposition. De plus, il dispose, sur tous les aspects logistiques et administratifs de l'Exposition, du soutien de l'ensemble des services de la Ville de Marseille et de ses prestataires.

5.2 Espaces du musée en ordre de marche

La Ville de Marseille conduit des opérations de rénovation du Palais Longchamp – Musée des Beaux Arts prévues de septembre 2011 à décembre 2012.

La Ville de Marseille s'engage à fournir, le 1^{er} avril 2013 au plus tard, les espaces intérieurs et extérieurs du Palais Longchamp en ordre de marche permettant le bon déroulement du chantier (aménagements intérieurs et extérieurs), de la livraison/stockage/accrochage des œuvres et de l'accueil du public, dans le respect de toutes les normes en vigueur (hygiène et sécurité des personnes, conservation préventive et sécurité des œuvres, ...).

5.3 Conservation et sécurité des œuvres

La Ville de Marseille garantit la conservation et la sécurité des œuvres pendant la durée de leur séjour au musée des Beaux Arts. Le musée des Beaux Arts assure la garde des œuvres à partir de leur livraison au musée des Beaux Arts et jusqu'à leur enlèvement de ses locaux après l'Exposition.

La Ville de Marseille transmet à la RMN-GP le « facilities report » du musée des Beaux Arts au plus tard le 30 septembre 2011, pour transmission aux prêteurs qui le demanderaient. Ce document décrit les propriétés techniques du lieu d'exposition : conditions climatiques, température et humidité relative, éclairage, sécurité, gardiennage, maintenance des lieux et particularités ayant une incidence sur la conservation des œuvres.

La Ville de Marseille s'engage à respecter des conditions de conservation des œuvres conformes aux exigences des prêteurs ou, à défaut, conformes aux normes internationales, et notamment :

<u>Luminosité</u>: 150 lux maximum pour les peintures, 50 lux maximum pour les œuvres sur papier ou autres documents sensibles à la lumière ;

<u>Température</u>: 20 ° (+2°, -2°); <u>Humidité relative</u>: 50% (+5, -5).

La Ville de Marseille s'engage à ce que les œuvres soient continuellement sous surveillance (dans les espaces d'exposition, les réserves ou tout lieu de stockage), aussi bien pendant leur stockage, leur déballage, leur accrochage, leur décrochage, leur remballage que pendant la durée de leur présentation au public, en respectant les conditions suivantes : dispositif électronique de surveillance de jour et de nuit, présence de gardiens 24h/24h dans les locaux, personnel de surveillance spécialisé et/ou formé pendant l'ouverture des salles d'exposition au public.

5.4 Contrôle technique

La Ville de Marseille organise l'intervention du bureau de contrôle et prend en charge les coûts du rapport préalable à l'ouverture du volet de l'exposition au musée des Beaux-Arts.

5.5 Référent(s) technique(s)

La Ville de Marseille missionne un(des) référent(s) pour gérer, au Musée des Beaux Arts, tous les aspects de mise en œuvre technique du volet concerné de l'Exposition : conception de la scénographie, réalisation des travaux, mouvement des œuvres, accrochage/décrochage des œuvres, maintenance, démontage. Ce(s) référent(s) sera(seront) l(les)'interlocuteur(s) direct(s) du Maître d'ouvrage (MP 2013) et du Maître d'œuvre de la scénographie du volet de l'Exposition au Musée des Beaux Arts.

5.6 Inauguration

En coordination avec MP 2013, la RMN-GP et la CPA, la Ville de Marseille est chargée d'organiser et de prendre en charge les inaugurations (vernissage protocolaire et grand public) du volet de l'Exposition au musée des Beaux Arts.

5.7 Exploitation de l'Exposition

La Ville de Marseille s'engage à fournir l'ensemble du personnel nécessaire au bon déroulement de l'exploitation du volet de l'Exposition au musée des Beaux Arts pendant toute la durée d'exploitation de l'Exposition, notamment pendant les périodes d'inaugurations, de montage/démontage de l'Exposition, d'ouverture au public et pendant les événements privés (soirées, petits déjeuners, etc.) : surveillance, sécurité, gardiennage, maintenance et nettoyage, accueil, réservations et billetterie, régie et caisses, médiation...

La Ville de Marseille met en place une billetterie dédiée à l'Exposition et respecte le protocole établi d'un commun accord entre les Parties, conformément à l'Article 3.8.

La Ville de Marseille assure le comptage automatisé des visiteurs du volet de l'Exposition au musée des Beaux Arts, encaisse et comptabilise les Recettes perçues au Musée des Beaux Arts, telles que celles-ci sont définies à l'Article 9.2.1 du présent contrat.

La Ville de Marseille transmet hebdomadairement à la RMN-GP, à la CPA et à MP 2013 les chiffres des entrées de la semaine précédente et un état récapitulatif des entrées et des recettes de droits d'entrée.

La Ville de Marseille met en place, au sein du Musée des Beaux Arts, un espace de vente (boutique) des produits d'édition en lien avec l'Exposition.

5.8 Accompagnement pédagogique et aides à la visite

En concertation avec MP 2013 et la CPA, la Ville de Marseille est chargée d'organiser et de prendre en charge des actions/outils de médiation et d'aide à la visite (audioguides, audiophones, guides conférenciers, ...) liés au volet de l'Exposition au Musée des Beaux Arts.

5.9 Communication

Conformément à l'Article 7, la Ville de Marseille met en œuvre, pour la partie qui la concerne, le plan de communication défini d'un commun accord par l'ensemble des Parties et engage directement les frais de communication et de promotion afférents.

5.10 Label d'Exposition d'Intérêt National

En concertation avec MP 2013 et la RMN-GP, la Ville de Marseille effectue conjointement avec la CPA une demande d'attribution par la DMF du label d'Exposition d'Intérêt National pour l'exposition. Si la subvention est accordée, elle sera encaissée par la Ville de Marseille et/ou la CPA.

ARTICLE 6 OBLIGATIONS ET APPORTS DE COPRODUCTION DE LA CPA

6.1 Commissariat de l'Exposition

La CPA désigne Monsieur Bruno ELY pour assurer le commissariat scientifique du volet de l'Exposition « De Cézanne à Matisse » qui sera présenté au Musée Granet.

Les missions du Commissaire attribuées par la CPA sont les suivantes :

- définir ce volet de l'Exposition (synopsis et parcours de visite), en concertation avec le commissaire de l'autre volet :
- déterminer la liste des œuvres, en concertation avec le commissaire de l'autre volet et avec la RMN-GP ;
- effectuer les recherches documentaires nécessaires ;
- prendre les premiers contacts avec les prêteurs afin de s'assurer de la disponibilité des prêts ;
- participer étroitement à la négociation des prêts, sous la supervision de la RMN-GP ;
- participe au choix du scénographe et à la conception scénographique ;
- participer aux réunions de chantier de la scénographie ;
- superviser l'installation et la désinstallation des œuvres ;
- établir, en concertation avec la RMN-GP, la liste des œuvres à retirer en priorité de l'Exposition en cas d'urgence ;
- assurer, en relation étroite avec le département des publics du musée Granet, la rédaction des matériels d'accompagnement et d'aide à la visite associés à l'Exposition;
- participer aux opérations de communication et de promotion de l'Exposition
- assumer la fonction de direction d'ouvrage des publications éditées dans le cadre de l'Exposition.
- d'une manière générale, le Commissaire, en tant que garant de la cohérence scientifique du projet, participe à la conception de l'ensemble des opérations concernant l'Exposition et, notamment, des opérations didactiques, pédagogiques et d'animation, des publications, de la communication et des opérations de valorisation des sites associés.

Le Commissaire bénéficie du concours d'un assistant d'exposition qui a pour mission de l'assister sur les aspects scientifiques de l'Exposition. De plus, il dispose, sur tous les aspects logistiques et administratifs de l'Exposition, du soutien de l'ensemble des services de la CPA et de ses prestataires.

6.2 Espaces du musée en ordre de marche

La CPA s'engage à fournir, le 1^{er} avril 2013 au plus tard, les espaces intérieurs et extérieurs du Musée Granet (y compris les espaces de l'Hôtel de Valori) en ordre de marche permettant le bon déroulement du chantier (aménagements intérieurs et extérieurs), de la livraison/stockage/accrochage des œuvres et de l'accueil du public, dans le respect de toutes les normes en vigueur (hygiène et sécurité des personnes, conservation préventive et sécurité des œuvres, ...).

6.3 Conservation et sécurité des œuvres

La CPA garantit la conservation et la sécurité des œuvres pendant la durée de leur séjour au musée Granet. Le musée Granet assure la garde des œuvres à partir de leur livraison au musée Granet et jusqu'à leur enlèvement de ses locaux après l'Exposition.

La CPA transmet à la RMN-GP le « facilities report » du musée Granet au plus tard le 30 septembre 2011, pour transmission aux prêteurs qui le demanderaient. Ce document décrit les propriétés techniques du lieu d'exposition : conditions climatiques, température et humidité relative, éclairage, sécurité, gardiennage, maintenance des lieux et particularités ayant une incidence sur la conservation des œuvres.

La CPA s'engage à respecter des conditions de conservation des œuvres conformes aux exigences des prêteurs ou, à défaut, conformes aux normes internationales, et notamment :

<u>Luminosité</u>: 150 lux maximum pour les peintures, 50 lux maximum pour les œuvres sur papier ou autres documents sensibles à la lumière :

<u>Température</u>: 20 ° (+2°, -2°); <u>Humidité relative</u>: 50% (+5, -5).

La CPA s'engage à ce que les œuvres soient continuellement sous surveillance (espaces d'exposition, réserves et tout lieu de stockage), aussi bien pendant leur stockage, leur déballage, leur accrochage, leur décrochage, leur remballage que pendant la durée de leur présentation au public, en respectant les conditions suivantes : dispositif électronique de surveillance de jour et de nuit, présence de gardiens 24h/24h dans les locaux, personnel de surveillance spécialisé et/ou formé pendant l'ouverture des salles d'exposition au public.

6.4 Contrôle technique

La CPA organise l'intervention du bureau de contrôle et prend en charge les coûts du rapport préalable à l'ouverture du volet de l'exposition au musée Granet.

6.5 Référent(s) technique(s)

La CPA missionne un(des) référent(s) pour gérer, au Musée Granet, tous les aspects de mise en œuvre technique du volet concerné de l'Exposition : conception de la scénographie, réalisation des travaux, mouvement des œuvres, accrochage/décrochage des œuvres, maintenance, démontage... Ce(s) référent(s) sera(seront) l(les)'interlocuteur(s) direct(s) du Maître d'ouvrage (MP 2013) et du Maître d'œuvre de la scénographie du volet de l'Exposition au Musée Granet.

6.6 Inauguration

En coordination avec MP 2013, la RMN-GP et la Ville de Marseille, la CPA est chargée d'organiser et de prendre en charge les inaugurations (vernissage protocolaire et grand public) du volet de l'Exposition au musée Granet.

6.7 Exploitation de l'Exposition

La CPA est chargée de fournir l'ensemble du personnel nécessaire au bon déroulement de l'exploitation du volet de l'Exposition au musée Granet pendant toute la durée de l'exploitation de l'Exposition, notamment les périodes d'inaugurations, de montage/démontage de l'Exposition, d'ouverture au public et pendant les événements privés (soirées, petits déjeuners, etc.) : surveillance, sécurité, gardiennage, maintenance et nettoyage, accueil, réservations et billetterie, régie et caisses, médiation...

La CPA met en place une billetterie dédiée à l'Exposition et respecte le protocole établi d'un commun accord entre les Parties, conformément à l'Article 3.8.

La CPA assure le comptage automatisé des visiteurs du volet de l'Exposition au musée Granet, encaisse et comptabilise les Recettes perçues au Musée Granet, telles que celles-ci sont définies à l'Article 9.2.1 du présent contrat.

La CPA transmet hebdomadairement à la RMN-GP, à la Ville de Marseille et à MP 2013 les chiffres des entrées de la semaine précédente et un état récapitulatif des entrées et des recettes de droits d'entrée.

Le Musée Granet dispose d'un espace de vente (boutique) des produits d'édition en lien avec l'Exposition. La gestion de cette boutique est assurée par l'Office du Tourisme d'Aix-en-Provence.

6.8 Accompagnement pédagogique et aides à la visite

En concertation avec MP 2013 et la Ville de Marseille, la CPA est chargée d'organiser et de prendre en charge des actions/outils de médiation et d'aide à la visite (audioguides, audiophones, guides conférenciers, ...) liés au volet de l'Exposition au Musée Granet.

6.9 Communication

Conformément à l'Article 7, la CPA met en œuvre, pour la partie qui la concerne, le plan de communication défini d'un commun accord par l'ensemble des Parties et engage directement les frais de communication et de promotion afférents.

6.10 Label d'Exposition d'Intérêt National

En concertation avec MP 2013 et la RMN-GP, la CPA effectue conjointement avec la Ville de Marseille une demande d'attribution par la DMF du label d'Exposition d'Intérêt National pour l'exposition. Si la subvention est accordée, elle sera encaissée par la Ville de Marseille et/ou la CPA.

ARTICLE 7 COMMUNICATION

MP 2013, la RMN-GP, la Ville de Marseille et la CPA établissent ensemble un plan de communication dans le cadre de leurs compétences et des lignes communication spécifiques respectives dans le budget de la coproduction.

Les Parties se répartissent les rôles pour la mise en œuvre de ce plan. Celui-ci comprendra en particulier les actions suivantes :

- proposition de stratégie de communication globale pour les 2 volets de l'Exposition, à partir d'une analyse des cibles visées et en fonction des objectifs de fréquentation,
- intégration et articulation de ce plan de communication spécifique au sein des communications plus globales menées par chacune des Parties, et en particulier de la communication générique qui sera mise en œuvre par MP 2013 autour du programme de la capitale européenne,
- choix du graphiste : selon un cahier des charges établi et négocié en commun,
- mise en place d'un calendrier des opérations à mener.
- définition, suivi de réalisation et de diffusion de l'ensemble des supports de communication,
- protocole de validations des supports de communication,
- plan média, achats d'espaces, partenariats média.
- démultiplication de la communication par les revendeurs.
- recherches iconographiques (choix des photos de presse) et gestion des droits d'image,
- relations presse : écriture des communiqués et dossiers conçus à l'intention de la presse, en relation étroite avec les Commissaires de l'Exposition,

- sensibilisation des journalistes français et étrangers (presse écrite, audiovisuelle et cyberpresse),
- sollicitation des journalistes en vue de voyages et rencontres.
- organisation du (ou des) voyage(s) de presse,
- suivi des retombées presse,
- fourniture, après la fermeture de l'Exposition, d'une maquette de press-book,
- présentation de l'Exposition dans les actualités des sites internet de MP 2013, de la RMN-GP, de la Ville de Marseille, de la CPA, et des offices de tourisme de la région,
- mise à disposition de l'ensemble de la documentation sur le bureau de presse du site internet de la RMN-GP,
- création sur les sites internet de chaque Partie de liens renvoyant vers les sites internet des autres Parties.
- utilisation du fichier presse pour le routage des communiqués et dossiers,
- relation avec les médias régionaux,
- règles de visibilité des différents partenariats sur les différents supports de communication,
- politique d'invitations (inaugurations et laissez-passer),
- coordination protocolaire,
- définition des supports de communication sur lesquels seront mentionnées les deux expositions associées: « Picasso céramiste et la Méditerranée » à la Chapelle des Pénitents noirs d'Aubagne et « Dufy, de Martigues à l'Estaque » au Musée Ziem de Martigues.

<u>ARTICLE 8 MENTIONS OBLIGATOIRES</u>

La mention suivante, accompagnée des logotypes correspondants, doit figurer à l'entrée de l'Exposition, dans toute publication et sur tous les supports d'information et de communication (promotion, publicité) relatifs à l'Exposition : « Cette exposition est organisée à Marseille et à Aix-en-Provence par Marseille Provence 2013, Capitale européenne de la culture, la Ville de Marseille - Musée des Beaux Arts, la Communauté du Pays d'Aix - Musée Granet et la Réunion des musées nationaux – Grand Palais », suivie, le cas échéant, des noms du(des) mécène(s) et/ou parrain(s).

Toutefois, pour des raisons de lisibilité sur les affiches, affichettes, bâches extérieures et autres éléments de signalétique, les logotypes de MP 2013, de la RMN-GP, de la Ville de Marseille et de la CPA, ainsi que celui (ceux) du (des) mécène(s) et/ou parrain(s) de l'Exposition figureront seuls, sans la mention précitée.

ARTICLE 9 DISPOSITIONS FINANCIERES

9.1 Définition et principes de répartition des Dépenses de l'Exposition

Les Dépenses de l'Exposition comprennent l'ensemble des postes de dépenses listés sur le budget prévisionnel annexé au présent contrat en Annexe B (apports respectifs des Parties tels que définis aux articles 3, 4, 5 et 6 du présent contrat), ci-après dénommées les « Dépenses ».

Ce budget est régulièrement mis à jour par les Parties d'un commun accord, la coordination étant assurée par MP 2013.

En cas de variation de plus de cinq pour cent (5%) du montant d'un des postes intermédiaires de Dépenses (ex : commissariat, communication, etc.) et en cas de dépense non initialement prévue au Budget, un accord écrit des Parties est nécessaire préalablement à l'engagement de la Dépense concernée.

Chaque Partie règle les Dépenses correspondant aux obligations qui sont les siennes aux termes du présent contrat.

9.2 Définition et principes de répartition des Recettes de l'Exposition

9.2.1 Définition des Recettes de l'Exposition

Les Recettes de l'Exposition, ci-après dénommées les « Recettes », sont listées sur le budget prévisionnel annexé au présent contrat en Annexe B et comprennent :

- les recettes de billetterie (droit d'entrée) et des audio-guides et audiophones,
- les recettes de privatisations d'espaces (soirées privées et petits déjeuners) organisées hors contreparties des actions de mécénat et parrainage attachées à l'Exposition,
- les recettes des visites conférences,
- les fonds privés (mécénats/parrainages) affectés à l'Exposition, centralisés par MP 2013 et inclus dans l'apport global et forfaitaire de MP 2013 au budget de coproduction d'un montant maximum de 1 100 000 € TTC (un million cent mille euros toutes taxes comprises).

Les recettes liées aux éditions et produits dérivés ne sont pas inclues dans les Recettes de l'Exposition et feront l'objet de contrats séparés.

Les tarifs du droit d'entrée retenus pour l'Exposition sont les suivants, et sont identiques pour les deux volets de l'exposition :

- Plein tarif : 11 €
- Tarif réduit : 9 €
- Tarif groupe (15 personnes minimum): 10 €

Un billet couplé est proposé donnant un droit d'entrée pour les deux volets de l'Exposition :

- Plein tarif : 19 €
- Tarif réduit : 16 €
- Tarif groupe (15 personnes minimum) : 18 €

Le régime des exonérations et des tarifs réduits sera détaillé dans un (des) avenant(s) ultérieur(s) au présent contrat.

9.2.2 Principe de solidarité sur les Recettes

Les Parties décident de retenir un principe de solidarité sur les Recettes des deux volets de l'Exposition, qui seront considérées de façon globale, sauf en cas de défaillance d'une des Parties qui serait incapable d'assurer la mise en œuvre de son engagement de coproduction et en particulier serait incapable d'accueillir les œuvres ou le public dans les conditions définies par le présent contrat.

9.2.3 Principe de répartition entre les Parties des Recettes de l'Exposition

Les Recettes telles que définies à l'Article 9.2.1 sont affectées aux Parties au prorata de leurs apports respectifs jusqu'à la couverture des Dépenses. En cas de bénéfices, ceux-ci seront divisés à parts égales entre les Parties.

9.2.4 Avance sur Recettes pour le compte de la RMN-GP

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre des remontées anticipées de Recettes pour le compte de la RMN-GP, seule Partie à ne pas encaisser de recettes de billetterie. Ces remontées anticipées découlent des principes de décaissements des différents coproducteurs détaillés en Annexe C au présent contrat. Selon ces principes, les coproducteurs s'engagent à effectuer les apports financiers suivants auprès de la RMN-GP:

- apport MP2013 en janvier 2013 = 400 000 € TTC (quatre cent mille euros toutes taxes comprises)
- apport MP2013 à l'ouverture de l'Exposition = 300 000 € TTC (trois cent mille euros toutes taxes comprises)
- apport CPA à l'ouverture de l'Exposition = 157 000 € TTC (cent cinquante sept mille euros toutes taxes comprises)
- apport Ville de Marseille à l'ouverture de l'Exposition = 157 000 € TTC (cent cinquante sept mille euros toutes taxes comprises)
- apport MP2013 à la fermeture de l'Exposition = 400 000 € TTC (quatre cent mille euros toutes taxes comprises)
- apport CPA à la fermeture de l'Exposition = 350 000 € TTC (trois cent cinquante mille euros toutes taxes comprises)
- apport Ville de Marseille à la fermeture de l'Exposition = 350 000 € TTC (trois cent cinquante mille euros toutes taxes comprises)

Les sommes dues aux termes du présent article sont réglées dans les trente (30) jours suivant la réception d'une facture originale. Le mode de règlement est le virement bancaire entre les agences comptables respectives des Parties.

9.2.5 Modalités de prise en charge d'un éventuel déficit d'exploitation

Les Parties s'entendent sur la définition du déficit d'exploitation : le déficit d'exploitation apparaît dès lors que l'ensemble des recettes réalisées de l'Exposition, toutes natures confondues, est strictement inférieur aux dépenses réellement engagées.

MP 2013 s'engage, en cas de déficit d'exploitation, à couvrir un risque d'aléas sur les recettes de billetterie à hauteur de 8% maximum des recettes prévisionnelles de billetterie inscrites au budget de coproduction en Annexe B.

Ainsi, en cas de déficit d'exploitation, MP 2013 prendra directement en charge ce dernier au bénéfice de la coproduction et jusqu'à 450 000 € TTC (quatre cent cinquante mille euros toutes taxes comprises).

Au-delà de ce seuil, les Parties s'engagent à prendre en charge tout déficit d'exploitation au prorata de leur apport respectif de coproduction.

9.3 Comptes de l'Exposition et règlement financier

9.3.1 Etablissement des comptes de l'Exposition

- a) Dans les trois (3) mois suivant la fermeture de l'Exposition, les Parties s'adressent réciproquement :
- le décompte provisoire des Dépenses qu'elles ont respectivement engagées au titre de leur apport en nature conformément aux dispositions de l'Article 9.1. Chaque Partie s'engage à transmettre aux autres Parties, sur demande, les justificatifs de ces Dépenses;
- le décompte provisoire des Recettes qu'elles ont respectivement encaissées, telles que définies à l'Article 9.2.
- b) Dans les six (6) mois suivant la fermeture de l'Exposition :
- les Parties s'adressent réciproquement les décomptes définitifs des Dépenses / Recettes qu'elles ont respectivement engagées / encaissées ;
- MP 2013, en accord avec la RMN-GP, la Ville de Marseille et la CPA, établit le compte d'exploitation définitif de la coproduction faisant apparaître la répartition définitive des Recettes conformément aux principes fixés à l'Article 9.2.
- les Parties débitrices s'engagent à régler aux autres Parties, pour solde de tout compte, les sommes finales dues telles qu'elles résultent de ce compte d'exploitation définitif.

9.3.2 Règlement financier

Les sommes dues aux termes du présent contrat sont réglées dans les trente (30) jours suivant la réception d'une facture originale.

Le mode de règlement est le virement bancaire entre les agences comptables respectives des parties.

ARTICLE 10 EDITIONS ET PRODUITS DERIVES

Les activités éditoriales (catalogue de l'Exposition, autres publications) feront l'objet de contrats séparés entre MP 2013, la RMN-GP, la Ville de Marseille et la CPA/Office de Tourisme d'Aix-en-Provence.

Avec l'autorisation des ayants-droit concernés, les Parties pourront publier des affiches, des reproductions, des bulletins, des cartes postales et tous autres produits dérivés avec les œuvres de l'Exposition, qui pourront être vendus dans les points de vente des Parties. Les Parties ne pourront pas conclure d'accord avec les ayants-droit ou les fabricants qui empêcheraient les autres Parties de les approcher également pour obtenir l'autorisation d'utiliser les images de l'Exposition à des fins commerciales. Les Parties coopéreront dans le cadre de commandes groupées pour la fabrication de certaines pièces lorsque cela sera réalisable et utile. Chaque Partie est responsable de l'obtention de ses droits de reproduction.

ARTICLE 11 DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat entrera en vigueur au jour de signature par les Parties après qu'il ait acquis le caractère exécutoire lors de la transmission au contrôle de légalité de :
- la délibération du Conseil Municipal approuvant et autorisant le Maire de la Ville de Marseille ou son représentant à la signer,

- la délibération du Conseil Communautaire autorisant le Président de la CPA à la signer.

Elle s'éteint de plein droit dès lors que chacune des Parties a rempli ses obligations telles que prévues aux présentes.

ARTICLE 12 DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'ensemble des documents suivants a valeur contractuelle et est paraphé par les Parties :

- Le présent contrat ;
- Annexe A : liste prévisionnelle des œuvres :
- Annexe B : budget prévisionnel de la co-production:
- Annexe C : principes de décaissements des coproducteurs.

Les annexes sont mises à jour au fur et à mesure de l'évolution du projet, après accord écrit mutuel des Parties.

ARTICLE 13 INTEGRALITE ET REVISION DU CONTRAT

Le présent contrat et ses annexes constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties et annulent tout accord écrit ou oral précédent.

Toute modification du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant écrit signé par les Parties, particulièrement à la suite de l'arrêt définitif du budget de la co-production.

ARTICLE 14 RESILIATION

Les Parties concluent le présent contrat en ayant conscience que si l'une des Parties annule sa participation pour des raisons autres que la force majeure, l'Exposition est fondamentalement remise en cause et son succès grandement limité.

14.1 Dans le cas où l'une des Parties se retire de l'Exposition, pour des motifs autres que ceux prévus à l'Article 14.4 ci-après, il est convenu que la Partie renonçant s'engage à confirmer sans délai cette renonciation aux autres Parties par lettre recommandée avec accusé de réception. Le présent contrat est alors résilié de plein droit à la date de réception par l'ensemble des autres Parties de cette lettre recommandée, sans engagement d'une procédure juridictionnelle.

La Partie renonçant sera dans l'obligation de rembourser aux autres Parties les Dépenses que ces dernières auraient engagées à la date de résiliation, sur présentation de justificatifs. Dans le cas où des Recettes auraient été perçues à cette date par les Parties, ces Recettes seront réparties en application de l'article 9.2.3 du présent contrat.

En cas de préjudice allégué par l'une ou l'autre des Parties, les Parties s'efforceront d'en dresser l'évaluation d'un commun accord et de façon amiable. A défaut, il sera fait application de l'Article 15 du présent contrat.

14.2 En cas de non respect par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations, les autres Parties peuvent se prévaloir de la résiliation de plein droit du contrat aux torts et griefs de la Partie défaillante, sous réserve de l'expiration d'un délai d'un (1) mois suivant la réception par la Partie défaillante d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires.

La Partie défaillante s'engage à rembourser aux autres Parties les Dépenses que ces dernières auraient engagées jusqu'à la date de résiliation. Dans le cas où des Recettes auraient été perçues à cette date par les Parties, ces Recettes seront réparties en application de l'article 9.2.3 du présent contrat.

- **14.3** En cas de résiliation, les parties non défaillantes restent libres de conclure un nouveau contrat pour la présentation de l'Exposition.
- **14.4** Aucune Partie n'aura à assumer quelque responsabilité que ce soit envers les autres pour ne pas avoir exécuté, ou avoir exécuté avec retard, l'une des obligations mentionnées dans le présent contrat, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence, notamment :
 - intempéries exceptionnelles, inondation, tempête, épidémies,
 - deuil national,
 - grèves générales,
 - évènements politiques graves, émeutes, mouvements populaires,
 - menaces graves d'attentats, sabotages, terrorisme,
 - guerre,
 - mesures d'ordre ou de sécurité publique.

Il est expressément conclu entre les Parties que la grève de leurs personnels respectifs n'étant pas un événement extérieur aux Parties, elle ne revêt pas le caractère de la force majeure. La Partie défaillante prendra en conséquence l'entière responsabilité en cas d'absence ou de retard d'exécution d'une des obligations mentionnée dans le présent contrat lié à une grève de son personnel.

Si l'exécution d'une obligation du présent contrat est retardée de plus de soixante (60) jours pour raison de force majeure, le présent contrat serait résilié de plein droit, sans engagement d'une procédure juridictionnelle et sans indemnité ni recours, soixante (60) jours suivant la date de survenance de l'évènement à l'origine de cette annulation.

Les Recettes déjà encaissées jusqu'au soixantième jour suivant la date de survenance de l'évènement seront réparties entre les Parties aux termes et conditions prévus par l'Article 9.2.3. Les Dépenses déjà engagées jusqu'au soixantième jour suivant la date de survenance de l'événement seront assumées par les Parties les ayant engagées.

ARTICLE 15 LOI APPLICABLE -TRIBUNAUX COMPETENTS

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige résultant du présent contrat, les Parties conviennent qu'elles ne saisiront les tribunaux compétents de Marseille qu'après avoir épuisé toute voie de conciliation.

ARTICLE 16 DISPOSITIONS FINALES

- **16.1**. Les intitulés ont été insérés au présent contrat pour des raisons pratiques et ne sauraient affecter son interprétation, seul le contenu de chaque article devant être pris en compte.
- **16.2**. Si pour une raison quelconque l'une des stipulations du présent contrat était tenue pour non valide ou déclarée comme telle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elle serait réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du présent contrat, ni altérer la validité des autres

dispositions. Les parties s'engagent alors à remplacer une telle clause par une autre clause valable et opposable, dont le contenu devra être aussi proche que possible de leur commune intention initiale.

- **16.3**. Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes et annule et remplace tout accord antérieur, oral et/ou écrit, sans préjudice toutefois des droits éventuellement acquis par l'une ou l'autre des parties antérieurement à sa signature.
- **16.4.** Toute modification de l'une des clauses du présent contrat fera l'objet d'un avenant.
- **16.5**. Les parties déclarent être domiciliées aux adresses indiquées en en-tête du présent contrat. Toute correspondance sera déclarée valablement adressée aux adresses indiquées.

Fait à Marseille, le, en quatre (4) exemplaires originaux,

POUR MP 2013 LE DIRECTEUR GENERAL Monsieur Jean François Chougnet

POUR LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

Le Président

Madame Maryse Joissains Masini

Et le Président Monsieur Jacques Pfister

POUR LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX GRAND PALAIS

POUR LA VILLE DE MARSEILLE

Le Président

Le Maire

Monsieur Jean-Paul Cluzel

Monsieur Jean-Claude Gaudin

Pour le contrôleur général économique et financier de l'Etat auprès de la Réunion des musées nationaux- Grand Palais

ANNEXE C

Principes de décaissement GAM en 2013

1/Total coproduction : 7 958 616 €

Part coproduction MP 13 : 1 572 616€ Part coproduction RMN : 3 376 000€ Part coproduction Marseille : 1 485 000€

Part coproduction CPA: 1 525 000€

2/Décaissement Janvier 2013 / Fin exposition

MP 13:1572616€

RMN: 3 376 000€ - 700 000€ (transports et convoyage retour)= 2 676 000€

Marseille : 1 485 000€ CPA : 1 525 000€

Apports des partenaires à la RMN avant le début de l'exposition

Apport MP 13 (Mécénat): 700 000

Reste à RMN : 2 676 000€ - 700 000€=1 976 000

Reste à décaisser pour RMN, CPA, Marseille jusqu'à la fin de l'expo : 1 976 000+1 525 000

(CPA) +1 485 000 (Marseille)= 4 986 000

Moyenne pour les 3 partenaires (RMN/CPA/Marseille): 4 986 000:3 = 1 662 000

Ecart movenne/RMN: 1 976 000- 1 662 000= 314 000

Apport CPA à RMN: 314 000/2 = 157 000

Apport Ville de Marseille à RMN: 314 000/2= 157 000

Décaissement RMN: 1 662 000 (moyenne)

Décaissement CPA : 1 525 000+157 000= 1 682 000 Décaissement Marseille : 1 485 000+157 000= 1 642 000 Décaissement MP 13 : 1 572 616 + 700 000€= 2 272 616

3/ Décaissement total à la fin de l'exposition

RMN: 1 662 000+ 700 000(transport retour)= 2 362 000€

Décaissement CPA: 1 682 000 Décaissement Marseille: 1 642 000 Décaissement MP 13: 2 272 616

Apports des partenaires à la RMN à la fin de l'exposition

Apport MP 13: 400 000€ (1 100 000(prévus BP) - 700 000)

Apport CPA à RMN = 700 000 (transports retour)/2= 350 000€

Apport Marseille à RMN : 700 000 (transports retour)/2= 350 000€

Total décaissement 2013

RMN : 2 362 000-400 000-350 000- 350 000= 1 262 000€

CPA: 1 682 000€+ 350 000=2 032 000€ Marseille: 1 642 000+350 000= 1 992 000€ **MP 13:** 2 272 616 + 400 000= 2 672 616 €

Total apports partenaires en 2013 à la RMN : 2 114 000 € soit 62,6 % de sa participation à la coproduction

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim saus cadre	Lieu présentatio
recherche en cours	?	?	coll.part,	Félix	Vallotton	Mimosas en fleurs à Cagnes	в Н/Т	1921	72 x 60	Marseille
	?							_		
recherche en validé		?	coll.part.	Henri-Edmond	Cross	Port de Marseille	H/T	vers 1909	92 x 65	Marseille
yando	Aflemagne	Baden Baden	Museum Frieder Burda	Maria	Vieira Da Silva	Marseille Blanc	H/T	vers 1931	54 x 81	Aix
à l'étude	Allemagne	Berlin	Hamburger Bahnhof, Museum für Gegenwart, Flick Collection	Francis	Picabia	Cinq femmes	Н/Т	1942	101,5 x 75	Aix
à demander	Allemagne	Berlin	Nationalgalerie, Staatliche Museen zu Berlin	Max	Beckmann	Seascape with agaves and old castle	Н/Т	1939.	60 x 90,5	Aix
validé	Allemagne	Biclefeld	Kunsthalle	Henri-Charles	Manguin	Jeanne à l'ombrelle, Cavalière	H/T	1905	61 x 50	Marseille
demanđé	Allemagne	Cologne	Musée Ludwig	André	Derain	Vue de St Paul de Vence		1910		Aix
accordé	Allemagne	Dresde	Staatliche Kunstsammlungen	Emile	Othon Friesz	Cassis ou paysage idéal	H/T	1910	113 x 146,5	Marseille
demandé	Allemagne	Dusseldorf	Kunstsammlung Nordrhein- Westphalen	André	Derain	Barques (bateaux) à Collioure			60 x 73	Marseille
demandé	Allemagne	Dusseldorf	Kunstsammlung Nordrhein- Westphalen	Henri	Matisse	Le Goûter (golfe de St-Tropez)	Н/Г	1905	60 x 73	Marseille
demandé	Allemagne	Dusseldorf	Kunstsammlung Nordrhein- Westphalen		Matisse	Intérieur rouge, nature morte sur table bleue	Н/Т	1947	116 x 89	Aix
demandé	Allemagne	Hambourg	Hamburger Kunsthalle	Max	:					
demandé	Allemagne	Hambourg	Hamburger Kunsthalle	Salvador	Ernst	Cyprès	H/T	193	39 31,7 x 25,5	Aix
]					Naissance des				ĺ
damon 14	A11		1		Dali	angoisses liquides		193	32 86,5 x 70	Aix
demandé	Allemagne	Leimen	coll. Dr Christian Lingg	Charles	Camoin	Lola de dos sur le balcon de l'hôtel Gonnet	н/т	1920	65 x 54	Marseille
lemandé	Allemagne	Mannheim	Kunsthalle Mannheim	Paul	Cézanne	Le Fumeur accoudé	Н/Г	1891	92 x 73	Aix

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre	Lieu présentatio
accordé	Allemagne	Munich	Neue Pinakothek, Bayerische Staatsgemäldesam mlungen	Auguste	Renoir	Paysage méditerranéen	H/T	1883	53,7 x 65,3	Marseille
à l'étude	Allemagne	Remagen	Arp museum Bahnhof Rolandseck	Paul	Cézanne	La Mer à l'Estaque	#H/T	1876	42 x 59	Marseille
à l'étude	Allemagne	Remagen	Arp museum Bahnhof Rolandseck	Pierre	Bonnard	La Baic de St- Tropez	H/T	1914		Marseille
demandé	Allemagne	Saarbrüken	Saarlandmuseum	Henri	Matisse	Nu allongé,				
accordé	Allemagne	Siegen	Museum für Gegenwartskunst Sammlung Lambrecht- Schadeberg Rubenspreisträger	Francis	Bacon	(Aurore) Sans titre (Paysage d'après Van Gogh)	Bronze H/T	Collioure, 1907 1957	34,5 x 48,5 x 29 127 x 101,6	Aix Marseille
accordé	Allemagne	Stuttgart	des Stadt Siegen	André	Derain	Le Port de Collioure	H/T	1905	47x56	Marseille
demandé	Allemagne	Stuttgart	Staatsgalerie	Georges	Braque					
demandé	Allemagne	Weimar	Kunstsammlungen	Théo	Van Rysselberghe	Cafetière et pichet L'Heure embrasée	H/T H/T	Estaque, été 1908 1897	46 x 38 228 x 329 cm	Aix Marseille
demandé	Allemagne	Gelsenkirchen	Städtische Kunstsammlung	Henri-Charles	Manguin	Les Toits rouges	Н/Г	Eté 1911	46 x 55	Aix
validé	Belgique	Deinze	Musée de Deinze et du pays de la Lys	Théo	Van Rysselberghe	Baigneuscs au Cap Benat	H/T	1910	170 x 260	Marseille
demandé	Belgique	Liòge	Musée d'Art I moderne et contemporain	Nicolas	De Staël	Composition		1942		Aix
validé	Belgique	Paris	M. Glorieux	Théo	Van Rysselberghe	Baigneuses au bord de l'eau	Н/Т	1908 - 1909	167,9 x 274,1	Marseille
lemandé	Belgique	Tournai	Musée des Beaux- (Arts	Claude	Monet	Le Cap Martin	н/т	1884	68 x 82	Marseille
efusé à relancer ?	Brésil	Sao Paulo	Musou de Arte de I Sao Paulo Assis de Chateaubriand	Paul	Cézanne	Rochers à 1 l'Estaque	н/т	1897	60,3 x 81,3	Aix

Ottawa Toronto tk Copenhague	Musée des Beaux- Arts National Gallery of Canada Art Gallery of Ontario Ny Carlsberg Glyptotek Ny Carlsberg	André Pierre Ker Xavier	Matisse Derain Bonnard Rousssel	Femme assise, le dos tourné à la fenêtre ouverte Paysage au bord de la mer, la Côte d'Azur près d'Agay Paysage du Midi et 2 enfants	H/T	1922	en cm 73,5 x 92,5 54,6 x 65	Marseille Marseille
Toronto Copenhague	of Canada Art Gallery of Ontario Ny Carlsberg Glyptotek Ny Carlsberg	Pierre	Bonnard	de la mer, la Côte d'Azur près d'Agay Paysage du Midi		1905	54,6 x 65	Marseille
rk Copenhague	Ontario Ny Carlsberg Glyptotek Ny Carlsberg			Paysage du Midi			- -	
	Glyptotek Ny Carlsberg	Ker Xavier	Rousssel		1			
	Glyptotek Ny Carlsberg	Ker Xavier	Rousssel	1	н/т	1916-1918	139,1 x 198,1	Marseille
rk Copenhague				Le Couronnement de Vénus		1909	34 x 54	Marseille
	Glyptotek	Paul	Gauguin	Etude pour un éventail d'après Cézanne	gouache sur toile	1885	27,9 x 55,5 cm	Aix
rk Copenhague	Statens Museum for Kunst	Henri	Matisse	Paysage à Collioure, etude		1905	46 x 55	Marseille
Bilbao	Museo de Bellas Artes	Paul	Gauguin	pour le Bonheur Lavandières à Arles	H/T		74 x 92	Marseille
Figueras	Fondation Gala- Salvador Dali	Salvador		-				
Madrid	Collection Arango	Pablo	Dali Picasso	Cadaquès Homme assis	H/T H/T	1923 Avignon, 1914	100 x 98	Aix Aix
	,				101	Avignon, 1914		Aix
Madrid	Collection MESTRE	Pablo	Picasso	Jeux de plage (La garoupe II)	H/T	Nice, été 1955	80 x 190	Marscille
Madrid	Fundación Almine y Bernard Ruiz- Picasso para el Arte	Pablo	Picasso	Personnage (Baigneur debout)	II/T	Mougins, 14 août 1971	195 x 130	Aix
Madrid	Fundación Almine y Bernard Ruiz- Picasso para el Arte	Pablo	Picasso	Faune dansant	Н/Т	07-janv-38	50x61	Marseille
Madrid	Galeria Theo		Juan Gris	Paysage et maisons à Córet	H/T	1913	100 x 65	Aix
Madrid	Musco Nacional Centro de Arte de		Juan Gris	La fenêtre ouverte	н/т		65 x 100	Aix
Madrid	Museo Thyssen-	Raoul	Dufy	Le Marché aux	H/I,	1904-1905	54 x 65	Marseille
	Bornemisza		, - -y	poissons à Marseille	SAF A	1704-1303	J+ X 03	Maiseile
	, Madrid Madrid Madrid	Madrid Fundación Almine y Bernard Ruiz- Picasso para el Arte Madrid Fundación Almine y Bernard Ruiz- Picasso para el Arte Madrid Galeria Theo Madrid Musco Nacional Centro de Arte de Reina Sofia Madrid Musco Thyssen-	Mestre Madrid Fundación Almine Pablo y Bernard Ruiz- Picasso para el Arte Madrid Fundación Almine Pablo y Bernard Ruiz- Picasso para el Arte Madrid Galeria Theo Madrid Musco Nacional Centro de Arte de Reina Sofia Madrid Musco Thyssen- Raoul	Madrid Fundación Almine Pablo Picasso y Bernard Ruiz- Picasso para el Arte Madrid Fundación Almine Pablo Picasso y Bernard Ruiz- Picasso para el Arte Madrid Galeria Theo Juan Gris Madrid Museo Nacional Centro de Arte de Reina Sofia Madrid Museo Thyssen- Racul Dufy	Madrid Fundación Almine pablo Picasso Personnage (Baigneur debout) Madrid Fundación Almine pablo Picasso Faune dansant Madrid Fundación Almine pablo Picasso Faune dansant Madrid Galeria Theo Juan Gris Paysage et maisons à Céret Madrid Musco Nacional Centro de Arte de Reina Sofia Madrid Musco Thyssen-Bornemisza Racul Dufy Le Marché aux poissons à	Madrid Fundación Almine Pablo Picasso Personnage (Baigneur debout) Madrid Fundación Almine Pablo Picasso Personnage (Baigneur debout) Madrid Fundación Almine Pablo Picasso Faune dansant H/T Madrid Galeria Theo Juan Gris Paysage et Arte Madrid Musco Nacional Centro de Arte de Reina Sofia Madrid Musco Thyssen-Bornemisza Raoul Dufy Le Marché aux P/T poissons à	Madrid Fundación Almine Pablo Picasso Personnage (Baigneur debout) HI/T Mougins, 14 août 1971 Madrid Fundación Almine Pablo Picasso Paune dansant HI/T O7-jany-38 Madrid Fundación Almine Pablo Picasso Faune dansant HI/T O7-jany-38 Madrid Galeria Theo Juan Gris Paysage et HI/T 1913 Madrid Musco Nacional Centro de Arte de Reina Sofia Madrid Musco Thyssen-Bornemisza Raoul Dufy Le Marché aux poissons à	Madrid Fundación Almine Pablo Picasso Personnage (Baigneur debout) H/T Mougins, 14 août 195 x 130 1971 Madrid Fundación Almine Pablo Picasso Personnage (Baigneur debout) H/T Mougins, 14 août 1971 Madrid Fundación Almine Pablo Picasso Faune dansant H/T 07-janv-38 50x61 Madrid Galeria Theo Juan Gris Paysage et maisons à Céret H/T 1913 100 x 65 Madrid Musco Nacional Centro de Arte de Reina Sofia Juan Gris La fenêtre ouverte H/T Janvier-mars 1921 (65 x 100 (Bandol-sur-mer)) Madrid Musco Thyssen-Bornemisza Raoul Dufy Le Marché aux poissons à

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre en cm	Lieu présentation
validé	Espagne	Madrid	Museo Thyssen- Bornemisza	Théo	Van Rysselberghe	La Porte Mansour à Meknès	н/т	1887	40,5 x 61 x 3	Aix
recherche en cours	France	?	coll.part.	Francis	Picabia	Adam et Eve	H/T	1911	100 x 81	Marseille
validé	France	Aix-on-Provence	Bibliothèque Méjanes	Louis	Valtat	Portrait de Cézanne	Bronze	1905	25x27x29,5 7,5kg	Aix
accordé	France	Aix-en-Provence	Musée Granet	André	Masson	La Montagne Sainte-Victoire émergeant de la brume	H/T	1949	72 x 91	Aix
demandé	France	Albi	Musée Toulouse- Lautrec	Pierre	Bonnard	Le Golfe de St- Tropez	Н/Т	vers 1937	41 x 68	Marseille
accordé	France	Antibes	Musée Picasso	Pablo	Picasso	Pêcheur attablé				Aix
accordé	France	Arles	Musée Réattu	Pablo	Picasso	L'Arlésienne (Lee	H/T	Mougins, 20	81 x 65	Aix
accordé	France	Avignon	Musée Calvet	Armand	Guillaumin	Miller) Pointe de la Baumette	Н/Т	septembre 1937 1914	54,5 x 65	Marseille
validé	France	Belfort	Musée d'Art moderne - Donation Maurice	André	Masson	La carrière de Bibémus	H/T	1948	97 x 130	Aix
validé	France	Bolfort	Musée d'Art Musée d'Art moderne - Donation Maurice Jardot de Belfort	André	Masson	Grand Paysage à la Sainte-Victoire	Н/Т	1948	146 x 114	Aix
validé	France	Belfort	Musée d'Art moderne - Donation Maurice Jardot de Belfort	André	Masson	La Montagne Sainte-Victoire	H/I'	1948	65 x 54	Aix
accordé	France		Musée des Beaux- Arts	Albert	Marquet	Le vieux Port à Marseille	Н/Γ	1917	60 x 73	Marseille
accordé	France		Muséc des Beaux- Arts	Louis			Н/Т	1901	65 x 80	Marseille
validé	France	Béziers	Musée des Beaux- Arts	Emile		Le Bec de l'Aigle à la Ciotat	H/T	Eté 1907	38,5 x 46,8	Marseille
accordé	France		Musée des Beaux- Arts	Auguste		Paysage de Cagnes	H/T	Vers 1915	38,5 x 50	Marseille

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date		Lieu présentation
validé	France	Саел	Musée des Beaux- Arts	Auguste	Herbin	Paysage à Céret	H/T	1919	ea cm 73 x 92	Aix
demandé	France	Céret	Musée d'art Moderne	Chaim	Soutine	Paysage de Céret	н/т	1919	53,3 x 65,4	Aix
validé	France	Céret	Musée d'art moderne	André	Masson	Rue à Céret	Н/Т	1919	92 x 65	Aix
validé	France	Céret	Musée d'art moderne	August	Herbin	Paysage de Céret	H/T	1913	94 x 91,5	Aix
demandé	France	Dijon	Musée des Beaux- Arts	Henri-Edmond	Cross	La Barque bieue	Н/Т	1899	59,4 x 81,3	Marseille
à abandonner	France	Dijon	Musée des Beaux- Arts	Raoul	Dufy	Fenètre sur la mer	Н/Т	1920-1922	40,8 x 32,8	Marseille
validé	France	Douai	Musée de la Chartreuse	Henri-Edmond	Cross	Côte provençale. Le Four des Maures	H/T	1906	73 x 92	Marseille
validé	France	Grenoble	Muséc de Grenoble	Henri	Matissc	Nu assis Nu rose	H/T	1909	33,5 x 41	Marseille
validé	France	Grenoble	Musée de Grenoble	Hemi-Charles	Manguin	La Baigneuse	H/r	1906	116,5 x 89,5	Marseille
validé	France	Grenoble	Musée de Grenoble	Maurice	Denis	Galatéc	H/1'	1917	112 x 88	Marseille
eccordé	France	Grenoble	Musée de Grenoble	Bram	Van Volde	Sans titre, Fox- Amphoux, 1959	Gouache sur papier, maroufié sur plaque d'aggloméré	1959	117 x 124	Aix
econd choix	France	Grenoble	Musée de Grenoble	Francis	Picabia	Idyllo	Huile sur carton	1927	105,7 x 75,7	Åix
alidé	France	La Rochelle	Musée des Beaux- Arts	Emile	Othon Friesz	La Sieste	H/T	1931	96 x 130	Marseille

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre	Lieu présentation
demandé	France	Le Cannet	Musée Bonnard	Pierre	Bonnard	Baigneurs à la fin du jour	Н/Г	1945	en cm 48 x68	Marseille
demandé	France	Le Cateau- Cambrésis	musée Matisse	Henri	Matisse	Collioure "rue du solci!"	H/T	1905	46 x 55	Marscille
validé	France	Le Havre	Musée Malraux	Emile	Othon Friesz	Femme à la chaise longue	∋ H/T	Eté 1907	54,5 x 66	Marseille
validé	France	Le Havre	Musée Malraux	André	Lhote	Les arbres à Avignon	H/T	1914	61 x 38	Aix
demandé	France	L'Isle Adam	Musée Louis Senlecq	Jean-François	Auburtin	3 jeunes filles sur une plage (titre factice)	Н/Т	1901	65 x 92	Marseille
demandé	France	Lyon	Musée des Beaux- Arts	Ker Xavier	Rousssel	Scène antique	Н/Т		49,5 x 70	Marseille
demandé	France	Marseille	Fondation Regards de Provence	André	Lhote	Paysage fauve à l'Estaque	H/I	1909	80 x 64	Marseille
demandé	France	Marseille	Regards de	André	Lhote	Paysage du Midi	H/T	1918	82 x 54	Marsoille
validé	France	Marseille	Provence M. Marc Stammegna	Albert	Marquet	L'Estaque	Huile sur bois	1918	32,7 x 40	Marseille
demandé	France	Marseille	Musée Cantini	Albert	Marquet	Le Port de Marseille	H/T	1916	60 x 73	Marseille
demandé	France	Marseille	Musée Cantiui	Andrė	Derain	Pinède à Cassis	Н/Т	1907	54 x 64	Marseille
demandé				Emile	Othon Friesz					
lemandé	France France	Marseille Marseille	Musée Cantini Musée Cantini	Paul	Signac	Paysage méditerranéen Le Port de Marseille	Н/T Н/T	vers 1907	50,5 x 64,,5 125 x 135	Marseille Marseille

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre en cm	Lieu présentatio
accordé	France	Marseille	Musée Cantini	Raoul	Dufy .	La Tuilerie de Saint-Henri	Н/Т	1908	32 x 40	Marscille
demandé	France	Marseille	Musée Cantini	Raoul	Dufy	La Terrasse à l'Estaque	H/T	1908	60 x 73	Marseille
demandé	France	Marseille	Musée Cantini	Raoul	Dufy	Usine à l'Estaque	Н/Г	1908	73 x 60	Aix
accordé	France	Marseille	Musée Cantini	Raoul	Dufy	Arbres à L'Estaque 1	Н/Т	1908	44,5 x 37	Aix
accordé	Prance	Marseille	Musée Cantini	Raoul	Dufy	Arcades à l'Estaque	H/T	1908	39,5 x 32	Aix
demandé	France	Marseille	Musée Cantini	André	Derain	Paysage de St Maximin	H/T	11930	60 x 73	Aix
demandé	France	Marseille	Musée Cantini	Armand	Guillaumin	Le Rocher				
demandé	France	Martigues	Musée Ziem	Henri-Charles	Manguin	Gaupillat au Trayas Fenêtre sur le Vieux-Port, Marseille	H/T H/T	après 1885 déc 1925-jany 1926	93 x 135 81 x 65	Aix Aix
accordé	France	Montpellier	Musée Fabre	Charles	Сатоіл	Portrait d'Albert Marquet	Н/Т	1904	92 x 72,5	Aix
accordé	France	Nancy	Muséc des Beaux- Arts	Emile	Othon Friesz	Paysage de la Ciotat	H/T	1907	33,5 x 41	Marscille
validé	France	Nancy	Musée des Beaux- Arts	Henri-Charles	Manguin	Baignouse à Cassis, Jeanne	Н/Т	Bté-automne 1912	73 x 60	Aix
demandé	France	Nantes	Musée des Beaux- Arts	Albert	Marquet	L'Estaque à Marsoille	Н/ Т	1918	65,5 x 81,2	Aix
validé	France	Neuilly	M. Gérard Daydé	Aristide	Mailfol	Paysage des Pyrénécs Orientales	Н/Т	1885-1886	46 x 55,5	Marscille
second choix	France	Nice	Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain	Nicolas						
					De Staël	Composition	Н/Т	Nice, 1943	114 x 72	Aix

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre	Lieu présentation
demandé	France	Nice	Musée des Beaux-	Charles	Camoin	Terrasse à St	H/T	1905	en cm 76 x 112	Marseille
			Arts			Tropez				
demandé	France	Nice	Marta da D							
Commic	Plance	Mice	Musée des Beaux- Arts	Raoul	Dufy	Bateaux à l'Estaque	Н/Т	1908	55 x 46	Aix
demandé	France	Nice	Musée Matisse	Henri	Matisse	Fauteuil Rocaille	H/T	1946	92 x 73	Marseille
										İ
demandé	France	Nice	Musée Matisse	Henri	Matisse	Baigneuse dans	papiers gouachés	1952	118 x 171	Marseille
						les roseaux	découpés			
									1	
demandé	France	Paris	Laurence de Staël	Nicolas		L'usine Kuhlmann à l'Estaque	Н/Т	vers 1954	33 x 24	Aix
						a i Estaque				
									ĺ	
à localiser	France	Paris	Christie's ou	Pierre	De Staël Bonnard	Paysage animé de	H/T	1910	57 x 95	Marseille
			Sotheby's			baigncuses		17.10	3, 4, 23	Warsonic .
attendre	France	Paris	Claire Denis	Maurice	Toi-	VI (1) GI				
-		a di is	Ciane Dellis	Maurice	Denis	ou Cézanne	H/T	1906	51 x 64	Aix
						peignant dans la campagne				
accordé	France	Paris	Claude Picasso	Pablo	Picasso	Barque de naïades	H/T	31 dec 1937	46x55	14 '11
						et faune blessé		31 dec 1937	40x33	Marscille
11									!	
accordé	France	Paris	Claude Picasso	Pablo	Picasso					
						Paysage à Juan-les-		Name to a Control (1)		
accordé	France	Paris	Claude Picasso	Pablo	Picasso			Juan-les-pins, été 1924	38 x 46	Aix
			Ciaudo I reasso	1 4010	r Icasso					
						Village				
demandé	France	Neuilly sur Seine	Jean-François	Charles	Camoin	méditérranéen Le Voilier dans la	H/T H/T	Mougins, 1937 1939	60 x 81 60 x 92	Aix Marseille
			Grammont		i	baie des Canoubiers			50 N 72	wataome
l localiser - sera	France	Paris	coll part	Cons	May M-13	14 (P)				
oeut-être ibandonné		a sal lid	oon part	Geer	Van Velde	Méditerranée (version 1)	H/1	1946	115 x 146	Marseille
demander	France	Paris	Coll. Adrien	Henri	Matisse	Léda et le rygne	hulle sur panneau	1944-1946	183 x 160	
19 (19 (19 (19 (19 (19 (19 (19 (19 (19 (Macght				de bois			18.4
lemandé	France	Paris	Coll, Part. c/o	Nicolas		and the second				
-			Galerie Jeanne	1100160						Aix
			Bucher			Montagne Sainte				
					De Staël	Victoire (Paysage de Sicile)	H/T]	Ménerbes, 1955	195 x 130	
										

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim saus cadre en cm	Lien présentatio
à localiser	France	Paris	coll. part. courtesy Galerie Odermatt- Vedovi	André	Masson	Grand combat de poisson	H/T	1928	97 x 130,5	Aix
attendre	France	Paris	coll.part. c/o Sotheby's Paris	Francis	Picabia	Les calanques	Huile sur bois	1941	75 x 105	Marscille
attendre	France	Paris	coll.part, c/o	Francis	Picabia	N. 1- 1	T. C.			
			Sotheby's Paris	Tancis	I Kabia	Nu de dos	Н/Т	1941	105 x 75	Aix
demandé	France	Paris	coll.part. courtesy Galerie Schmit	Auguste	Renoir	Environs du Cannet	H/T	vers 1900	31 x 45	Marseille
validé	France	Paris	Galerie Larock	Chaim	Soutine	Plana du villana à	TEN	1000		
	, miles	Turis	Granoff	Cham	Southe	Place du village à Vence	H/T	1929	70,8 x 45,7	Marseille
validé	France	Paris	Galerie Larock Granoff	Emile	Othon Friesz	La Ciotat	H/T	1907	33 x 41	Marseille
validé	France	Paris	Galerie Larock Granoff	Bnule	Othon Friesz	Cassis	Н/Т	1907	65 x 81	Marseille
demandé	France	Paris	Galerie Natalie Seroussi	Victor	Brauner	Conciliation extrême	H/T	1941	55 x 46	Aix
accordé	France	Paris	Maya Widmaier Picasso	Pablo	Picasso	El Bobo	II/T	14-15 avril 1959	92 x 73	Aix
validé	France	Paris	Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme	Chaim	Soutine	Paysage de Céret	H/T	fin 1919	55 x 65	Marseille
validé	France	Paris	Musée d'art moderne de la Ville de Paris	Raoul	Dufy	Paysage de Provence	Н/Т	1905	65 x 81	Marseille
validé	France	Paris	Musée d'art moderne de la Ville de Paris	Moïse	Kisling	Port de Marseille	H/T	vets 1940	73 x 54	Aix
demandé	France	Paris	Musée des Beaux- Arts	Aristide	Maillol	Deux nus dans un paysage	Н/Т	1895	97 x 122	Marscille
lemandé	France	Paris	Musée des Beaux-	Aristide	Maiflol	Méditerranée - La Côte d'Azur	H/T	1895	96,5 x 105,5	Marscille
						The state of the s				
lemandé	France	Paris	Musée des Beaux- Arts	Jean-François	Auburtin	Chants sur l'eau	H/T	1912	200 x 250	Marscille

Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre	Licu présentation
France	Paris		Paul	Cézanne	Trois Baigneuses	Н/Т	1879-1882	en cm 50 x 61	Marseille
		Arts							
France	Paris	Musée des Beaux- Arts	Aristide	Maillol	La Vague	H/T	vers 1898	95,8 x 88,2	Aix
France	Paris	Musée d'Orsay	Aristide	Mailloí	Méditerranée	bronze	vers 1902	118 x 142 x 67,5	Marseille
France	Paris	Musée d'Orsay	Henri-Bdmond	Cross	Cyprès à Cagnes	Н/Г	1900	100 x 81	Marseille
France	Paris	Musée d'Orsay	Ker Xavier	Rousssel	Vénus et l'Amour au bord de la mer	Н/Т	vers 1908	73 x 86	Marseille
France	Paris	Musée d'Orsay	Pauí	Cézanne	L'Estaque vue du golfe de Marseille	H/T	1878-1879	59,5 x 73,2	Marseille
France	Paris	Musée d'Orsay	Vincent	Van Gogh	L'Arlésienne, Madame Ginoux	н/т		91 x 73	Marseille
									
France	Paris	Musée d'Orsay	Vincent	Van Gogh	La Chambre	H/T	1889	57,5 x 74 cm	Marseille
France	Paris	Musée d'Orsay	Vincent	Van Gogh	La Salle de danse à Arles	H/T	1888	65 x 81	Marseille
France	Paris	Musée d'Orsay	Vincent	Van Gogh	La méridienne	FI/T	entre 1889 et 1890		Marseille
France	Paris	Musée d'Orsay	Paul	Cézanne	Femme à la cafetière	Н/Γ	1895	130 x 97	Aix
irrance	rans	Musée d'Orsay	Paul	Gauguin	Les Alyscamps	н/т	1888	91,5 x 72,5	Aix
France	Paris	Musće d'Orsay	Auguste	Rengir	Lanhaire				
France		d'art moderne, Centre Georges	Andró	Derain					Aix Marseille
	France France France France France France France France France	France Paris France Paris Musée d'Orsay France Paris Musée d'Orsay Aristide France Paris Musée d'Orsay Henri-Edmond France Paris Musée d'Orsay Paul France Paris Musée d'Orsay Vincent France Paris Musée d'Orsay Paul Prance Paris Musée d'Orsay Aristide Maillol France Paris Musée d'Orsay Aristide Maillol France Paris Musée d'Orsay Henri-Edmond Cross France Paris Musée d'Orsay Ker Xavier Roussael France Paris Musée d'Orsay Paul Cézanne France Paris Musée d'Orsay Vincent Van Gogh France Paris Musée d'Orsay Paul Cézanne France Paris Musée d'Orsay Paul Cézanne France Paris Musée d'Orsay Paul Gaeguin Prance Paris Musée d'Orsay Pual Cézanne La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Vincent Van Gogh La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Vincent Van Gogh La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Vincent Van Gogh La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Vincent Van Gogh La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Vincent Van Gogh La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Vincent Van Gogh La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Vincent Van Gogh La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Vincent Van Gogh La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Vincent Van Gogh La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Vincent Van Gogh La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Paul Cézanne La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Paul Cézanne La Chambre Prance Paris Musée d'Orsay Paul Cézanne Remoit Les Alyscamys Prance Paris Musée d'Orsay Paul Gaugsin Les Alyscamys	Prance Paris Masée d'Orasy Prosi Vancout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris Masée d'Orasy Vincout Van Gogh La Salle de dance HIT Artisce Paris La Salle de Gogh La Chandour Mit Artisce La Chandour Mit Artisce La Calle	Prance Paris More de Seaso Aridide Marítal La Vague STT VER 568 Prance Paris More d'Oray Africa Maillel Marítal La Vague STT VER 569 Prance Paris More d'Oray Africa Maillel Marítal De Verge à Crigada IUT 1500 Prance Paris More d'Oray Reviser Roussel Verge à Crigada IUT 1500 Prance Paris More d'Oray Paul Centre Brance Une de Le Transce IUT accessor Verge à Crigada IUT 1500 Prance Paris More d'Oray Vaccus Verge Gogh L'Aciditame, Marie d'Oray Acquire Paris Marie d'Oray Acquire Revisi Les Adycemps Marie Marie Marie d'Oray Acquire Revisi Les Adycemps Marie Marie Marie Gogge	Part				

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre en cm	Lien présentation
accordé	France	Paris	Musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou	Henri	Matisse	Intérieur jaune et bleu	.Н/Т	Vence 1946	116 x 81	Marseille
accordé	France	Paris	Musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou	Henri	Matisse	Intérieur à Nice, la sieste	н/т	1922	66 x 54,5	Marseille
refusé pour l'instant	France	Paris	Musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou	Pierre	Bonnard	L'Atelier au mimosa	H/T	1938-1946	127,5 X 127,5	Marseille
accordé	France	Paris	Musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou	Victor	Brauner	Paysage méditerranéen	Н/Т	1932.	65 x 80,5	Aix
accordé	France	Paris	Musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou		Man Ray	Les Mystères du Château du Dé	film cinématographiqu e 35 mm noir et blanc teinté, sonore	1929	durée 26'23"	Aix
accordé	France	Paris	Musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou	Leopold	Survage	Villefranche-sur- mer	Н/Т	1915	146 x 115	Aix
accordé	France	Paris	Musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou	Henri	Matisse	Nature morte au buffet vert	Н/Т	Nice, 1928	81,5 x 100	Aix
accordé	France	Paris	Musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou	Albert	Marquet	La place du gouvernement à Alger	H/T	1925	32,5 x 41	Aix
accordé	France	Paris	Musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou	Henri	Matisse	Porte-fenêtre à Collioure	H/T	Septembre- octobre 1914	116,5 x 89	Aix
à domander	France	Paris	Musée national de l'Orangerie	Chaim	Soutine	Le gros arbre bleu	Н/Т	1922	81 x 80	Marseille
à demander	France	Paris	Musée national de l'Orangerie	Henri	Matisse	Femme au canapé ou Le Divan	Н/Т	1921	92 x 73 cm	Marscille
à demander	France	Paris	Musée national de l'Orangerie	Pablo	Picasso	Los Adolescents	н/т	1906	157 x 117	Marseille
à demander	France	Paris	Musée national de l'Orangerie	Paul	Cózanne	Le Rocher rouge	н/т	1895-1900	92 x 68	Aix
A demander	France	Paris	Musée national de l'Oraugerie	Henri	Matisse					
						Feinme au violon	Н/Т	Nice 1921-1922	82 x 54	Aix

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre en cm	Lieu présentatio
demandé	France	Paris	Musée national Picasso	Pablo	Picasso	Baigneuses regardant un avion	huile sur contreplaqué	Juan-les-Pins 1920	73,5 x 92,5	Marseille
demandé	France	Paris	Musée national Picasso	Paul	Cézanne	La Mer à l'Estaque	е Н/Т	1878-1879	73 x 92	Marseille
demandé	France	Paris	Musée national Picasso	Pablo	Picasso	Le baiser	Huile sur toile	1925	130,5 x 97,7	Aix
demandé	France	Paris	Musée national Picasso	Pablo	Picasso	Flûte de pan	H/T	été 1923		Aix
demandé	France	Paris	Picasso Administration	Pablo	Picasso	Minotaure blessé et naïade	H/T	ler janv. 1938	46x55	Marscille
à relocaliser	France	Paris	Picasso Administration	Pablo	Picasso	Faune assis devant la mer et tête de naïade	H/T	02-janv-38	50x61	Marseille
demandé	France	Paris	Picasso Administration	Pablo	Picasso					
validé	France	Pau	Musée des Beaux- Arts	Jean-François	Auburtin	Paysage Côte d'Azur (Mougins) Le Soir. Iles de Porquerolles	H/T H/T	1904	75 x 133	Aix Marseille
accordé				Aristide	Maillol					
à demander	France France	Perpignan Roanne	Musée Hyacinthe Rigaud Musée des Beaux-	Racul	Dufy		<u>Н/т</u> н/т	1890-1891 vers 1945	73 x 100	Marseille
			Arts et d'Archéologie Joseph Déchelette			avec nu	101	yeis 1945	32,9 x 40,5	Matseille
accordé	France	Rouen	Musée des Beaux- Arts	Emile	Othon Friesz	Femme dans un jardin	H/T	1923	54 x 65	Marscille
accordé	France	Saint Btienne	Musée d'art moderne St Etienne Métropole	Armand	Guillaumin	Le pin parasol, Le Brusc, environs de Toulon	H/T	1911	73 x 91	Aix
validé	France	Saint Btionne	Musée d'art moderne St Btienne Métropole	Jean	Dubuffet	Vie infuse (texturologie)	H/T	30-mai-58		Aix
demandé	France	Laye	Collection P.Y. Chichong Tahiti, déposée musée départemental Maurice Denis	Maurice	Denis	Galatée	ΗΛ			Marseille

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre en cm	Lieu présentation
attendre	France	Sainte-Marthe	Société Paul Ricard	Salvador		La pêche aux thons (Hommage à Meissonnier)	H/T	1966-1967	300x400	Aix
					Dali					
validé	France	St Quentin	Musée Antoine Lecuyer	Henri-Charles	Manguin	Le fond du golfe de Saint-Tropez, vu de l'Oustalet	EI/T	1931	60 x 73	Marseille
accordé	France	St Tropez	Musée de l'Annonciade	Albert	Marquet	Port de Saint- Tropez	H/T	1905	64 x 80	Marseille
			:							
accordé	France	St Tropez	Musée de l'Annonciade	Henri-Charles	Manguin	Baigneuses, les trois Grâces	H/T	1905	41 x 32,5	Marseille
accordé	France	St Tropez	Musée de l'Annonciade	Pierre	Bonnard	Vue du Cannet	H/T	1920	43 x 61	Marseille
demandé	Person	CV D 1 1 TT								
demande	France	St-Paut-de-Vence	Fondation Maeght	Pierre	Bonnard	L'Eté	H/T	1909	260 x 240	Marseille
accordé	France	Strasbourg	Musée d'art moderne et contemporain	Aristide	Maillol	Paysage méditerranéen	Huile sur panneau de chêne	vers 1886	21,4 x 32,4	Marseille
accordé	France	Strasbourg	Musée d'art moderne et contemporain	Henri-Charles	Manguin	Deux figures sur la plage de l'Oustalet	Н/Т	1924	50,5 x 61	Marseille
demandé	France	Strasbourg	Musée d'art	Pablo	Picasso	Personnage	huile sur	1958	199,5 x 200	
			moderne et contemporain			cueillant des fleurs	pauneaux accolés		199,3 A 200	Marseille
validé	France		Fondation Bemberg	Louis	Valtat	Les Rochers rouges	Н/Г	1901	65 x 81	Marseille
validé	France		Fondation Bemberg	Pierre	Bonnard	Marine	H/I.	1910	49,8 x 61,2	Marseille
									:	
validé	France		Fondation Bemberg	Pierre	Bonnard	Le Cannet	H/T	vers1930	54 x 64,8	Marseille
validé	France		Musée des Beaux- Arts	Maurice	Denis	Le Minotaure	H/T	1918	100 x 124	Marseille
refusé	France		Musée d'art moderne	André	Derain	Le Port de Collioure, le cheval blanc	H/T	1905	72 x 91	Marseille
efusé	France		Musée d'art moderne	Emile	Othon Friesz	Paysage à la Ciotat (le Bec de l'Aigle)	H/I	1907	65 x 81	Marseille

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre	Lieu présentation
accordé	France	Troyes	Musée d'art	Henri	Matisse	Paysage corse	H/Carton	1898	en cm 16,5 x 22,5	Marseille
			moderne			Tuyongo conge	TITCATON	1026	10,3 x 22,3	Marseille
	i									
demandé	France	Vanves	Anne de Staël	Nicolas						
					De Staël	Les mats	H/T	Antibes, 1955	195 x 130	Aix
demandé	France	Vanves	Anne de Staël	Nicolas				rundoca, 1993	193 X 130	AIX
		İ								
à demander	France	Vauvenargues	Château de	Pablo	De Staël Picasso	Nu couché bleu	H/T	Antibes, 1956	114 x 165	Marseille
		J	Vauvenargues		1 loasso	•	İ			
						Baigneuse jouant	Bronza	Cannes, 1958	112 - 45 - 12]
demandé refusé - à relancer	France	Paris	Galerie Schmit	Auguste	Renoir	Environs du Canet		vers 1900	113 x 45 x 13 31 x 45	Aix Marseille
remse - a relativer	i Grande-Breiagne	Birmingham	City Museum and Art gallery	André	Derain	Paysage à Cagnes		1910		Aix
							Ì			
					1					
refusé à relancer	Grande-Bretagne	Cardiff	National	Paul	Cézanne	Midi à L'Estaque	H/T	Vers 1876-1879	54,2 x 74,2	Aix
			Museums and Galleries of Wales							
			Carrottos or 17 alos							
à l'étude	Grande-Bretagne	Edimbourg	National Galleries	Andrá	Deroin	Vine de Oetfier		Inor.		
	DIOUEIIC		of Scotland	VII(II)	Derain	Vue de Collioure		1905	60,2 x 73,5	Marseille
									1	
accordé	Grande-Bretagne	Glasgow	Kelvingrove Art Gallery	Augusto	Renoir	Le Jardin de	H/T	1903	33,3 x 46,1	Marscille
			Sanoty			l'artiste				
					!					
						<u> </u>				
accordé	Grande-Bretagne	Glasgow	Kelvingrove Art Gallery	Claude	Monet	Vue de Vintimille	H/T	1884	65,1 x 92,1	Marscille
į										
validé	Grande-Bretagne	Londres	British Council	Graham	Sutherland	Pink Vine Pergola	H/T	1948	50,8 x 64,8	Aix
İ									!	
	Grande-Bretagne	Londres		Charles	Camoin	Fenêtre ouverte à	H/T	1956	46 x 38	Marseille
attente infos Ségolène			Holroyd, c/o Sotheby's Londres			Cannes				
_	i		_ sales of bollands							
				i						
à l'étude	Grande-Bretagne	Londres	coll.part, c/o	Charles	Camoin	Port de Cossi	II/T	1001	00.450	
			Christic's Londres		Campin	Port de Cassis	H/T	1901	80x100	Marseille
attendre	Grande-Bretagne		coll.part. c/o Christie's Londres	Georges	Braque		H/T	1907	54 x 45,5	Aix
ittendre	Grande-Bretagne	Londres	coll.part. c/o		Man Ray	Provence L'arbre est une	H/T	1938.	129,3 x 96,5	Aix
			Christic's Londres			cose			-,/۷,-	
									_	

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim saus cadre	Lieu présentatio
attendre	Grande-Bretagne	Londres	coll.part. c/o Christie's Londres	André	Masson	Aube à Montserrat	H/T	1935	en cm 51 x 65	Aix
attente localisation	Grande-Bretagne	Londres	coll.part. c/o Sotheby's Londres	Francis	Picabia	Les trois grâces	Huile sur carton	1924-1927	105 x 75	Marseille
à demander	Grande-Bretagne	Londres	Helly Nahmad Gallery	Pablo	Picasso					
						L'Atelier II	Н/Т	Cannes, 22 Avril		Aix
à demander ? Reyoir avec Bruno	Grande-Bretagne	Londres	Helly Nahmad Gallery	Pablo	Picasso	Le déjeuner sur l'herbe (d'après		Vauvenargues, 27		
refusé- à relancer	Grande-Bretagne	Londres	Tate	Henri	Matisse	Manet) Nu debout (Une baigneuse)	H/T H/T	février 1961 Collioure, été 1907	92 x 65	Aix Aix
accordé à demander	Grande-Bretagne Grande-Bretagne	Londres Londres	Tate Tate	Amedeo Félix	Modigliani Valiotton	Le petit paysan La vieille route à St Paul de Vence	H/T H/T	Nice, 1918 1922	100 x 65 80,5 x 64,5	Aix Marseille
demandé	Grande-Bretagne	Londres	The Courtauld Institute	Claude	Monet		H/T	1888	<u> </u>	Aix
demandé	Grande-Bretagne	Londres	The Courtauld Institute	Paul	Cézanne	La Montagne Sainte-Victoire au grand pin	н/т	vers 1887	66 x 90	Aix
demandé	Grande-Bretagne	Londres	The National Gallery	Vincent	Van Gogh	Champ de blé aux cyprès	H/T	1889	72,1 x 90,3	Marseille
demandé	Grandc-Bretagne	Londres	The National Gallery	Paul	Cézanne	Maison sous les arbres (Provence)	H/T	1885-7	71x58	Aix
demandé	Grande-Bretagne	Londres	The National Gallery coll part	Auguste	Renoir	Rochers à l'Estaque	H/T	1882	32,3 x 40,4	Aix
demandé	Grande-Bretagne	Londres	'The National Gallery coll part	Auguste	Renoir	Pigeonnier à Bellevue	H/r	1889	45x55	Aix
demandé	Grande-Bretagne		Fondation Fridart	Henri	Matisse	La plage rouge, Collioure	нут	été 1905	33 x 40,6	Marscille
validé	Israë!	Haïfa	University of Israel, Reuben and Edith Hecht Museum	Chaim	Soutine	Rue de Cagnes- sur-Mer	Н/Т	vers 1923-1924	47 x 55,9	Marseifle
lemandé	Italie	Milan	Musco del Novecento	Georges	Braque	Port Miou	H/T	1907	50 x 60	Marseille

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre	Lieu présentatio
à demander	Norvège	Osio	Nasjonalmuseet for Kunst, Arkitektur og Design	Pierre	Bonnard	Sieste dans le jardin	Н/Т	1920	en cm 100,5 x 249	Marseille
	Norvège	Oslo	Nasjonalmuseet for Kunst, Arkitektur og Design	Edvrard	Munch	Nuit de pleine lune à Nice				
	Norvège	Oslo	Nasjonalmuseet for Kunst, Arkitektur og Design	Edvrard	Munch	Soir à Nice				
validé	Pays-Bas	Amsterdam	Collection Théodore M. de Boer	Geer	Van Velde	Méditerranée	Н/Т	1941	60 x 81	Marseille
à relancer suite refus ?	Pays-Bas	Amsterdam	Stedelijk Museum	Paul	Cézanne	La Montagne Sainte-Victoire	Н/Т	vers 1888	54 x 65	Aix
attendre infos MPV	Russie	Moscou	Musée Pouchkine	Vincent	Van Gogh	La mer aux Saintes-Maries	Н/Т	juin 1888	44 x 53	Marseille
accordé	Russie	Moscou	Musée Pouchkinc	Paul	Cézanne	La Montagne Sainte-Victoire vue du chemin de Valeros	н/г	1878/1879	58 x 72	Aix
à demander	Russie	St Pétersbourg	Musée de l'ermitage	Pablo	Picasso	Pressoir d'olive à Horta de Sant Joan (L'Usine)	H/T	Eté 1909	50,7 x 60,2	Aix
second choix	Russilo	St Pétersbourg	Musee millional de	Henri	Matisse	Vue de Collioure	H/T	vers 1905	59,5 73	Marsellle
à l'étude (pas do décision pour l'instant)	Russie	St Pétersbourg	Musée national de l'ermitage	Ker Xavier	Rousssel	Fête rurale	H/I	1911-1913	166,5 x 119,5	Marseille
à l'étude (pas de décision pour l'instant)	Russie	St Pétersbourg	Musée national de l'ermitage	Pierre	Bonnard	La Méditerranée	H/T	1911	407 x 152	Marseille
accordé	Russie	St Pétersbourg	Musée national de l'ermitage	Henri	Matisso	Marocain en vert	Н/Т	1912	146,5 x 97,7	Aix
en attente vérif Ségolène	Suisse	Bâle	coll,part, courtesy Galorie Beyeler	Pierre	Bonnard	Les Cascades (Grasse)	H/T	1912	76 x 100	Marseille
accordé ?	Suisse	Bâle	Fondation Beyeler	Paul	Cézanne	Sept Baigneurs	H/T	1900	38 x 46	Aix

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre en cm	Licu présentation
à l'étude	Suisse	Bâie	Fondation Beyeler	Vincent	Van Gogh	Champs de blé aux bleuets	H/T	1890	60 x 81	Marseille
demandé	Suisse	Berne	Kunstmuseum Berne	Pierre	Bonnard	Dans un jardin méridional	H/T	Vers 1914	84 x 113	Marseille
en recherche	Suisse	Fribourg	Collection Diane	Paul	Signac	St Tropez, Fontaine des Lices	H/T	1895	65 x 81	Marseille
à demander	Suisse	Genève	Association des Amis du Petit Palais	Charles	Camoin	Village au bord de la mer	Н/Т	1905	54 x 65	Marseille
à demander	Suisse	Genève	Association des Amis du Petit	Louis	Valtat	Roches, Agay	H/T	1902	81 x 100	Marseille
abandonné ?	Suisse	Genève	Palais Association des Amis du Petit Palais	Emile	Othon Friesz	Les Baigneuses (Les Demoiselles de Marseille)	H/T	Eté 1907	115 x 122	Aix
attendre	Suisse	Genève	Association des Amis du Petit Palais	Moïse	Kisling	Paysage du Rousillon (Le pont de Jan Sarris à Céret)	H/T	1913	81x65	Aix
demandé	Suisse	Genève	Galerie Chertok	Francis	Picabia		Н/Т	1909	81,5x100,5	Marseille
demandé	Suisse	Genève	Galerie Chertok	Georges	Braque	de soleil Paysage à la Ciotat	Н/Т	1907	51x62	Marseille
demandé	Suisse	Genève	Galerie Chertok	Henri-Charles	Manguin	Les oliviers à Cavalière	H/T	1906	81x65,4	Marseille
demandé	Suisso	Gonève	Galorie Jan Krugier Diteshoim and Co	Pablo	Picasso	L'Entrotien	H/T	Cap d'Antibes, été 1923	150 x 150	Aix
demandé	Suisse	Genève	Musée d'Art et d'histoire	Bram	Van Velde	Nature morte	H/T	Corse, 1930	98,5 x 81,1	Aix
validé	Suisse	Genève	Musée du Petit Palais	Louis	Valtat	Elégantes et baigneuses au bord de la mor	H/T	1905	164 x 218	Marseille
refusé	Suisse	La-Chaux-de- Fonds	Musée des Beaux- Arts	André	4	L'Estaque	Η/T	1906	38 x 55	Marseille
accordé	Suisse	La-Chaux-de- Fonds	musée des Beaux- Arts	Auguste	Derain Renoir	Les Colettes	H/1'	vers 1908	39 x 54	Marseille

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre	Lieu présentation
accordé ?	Suisse	La-Chaux-de- Fonds	Musée des Beaux- Arts	Chaim	Soutine	Vue de Cagnes (La Gaude et les Baous)	H/T	1922-1923	en cm 60,5 x 72,5	Marseille
accordé ?	Suisse	La-Chaux-de- Fonds	Musée des Beaux- Arts	Henri	Matisse	Jeunes filles au jardin	H/ſ	1919	54,5 x 65	Marseille
en recherche	Suisse	Lausanne	Galerie Paul Vallotton	Henri-Charles	Manguin	Mimosas en fleurs	H/T	1907	46 x 55	Marseille
		14.14								
à l'étude	Suisse	Mintouthun	V	NT:1						
a retude	2 diase	Winterthur	Kunstmuseum	Nicolas		Les Martigues	H/T	1953-1954	146 x 97	Marseille
					De Staël					
demandé	Suisse	Winterthur	Kunstmuseum	Paul	Cézanne	Les Marronniers du Jas de Bouffau	Н/Т	1885	65 x 81	Aix
demandé	Suisse	Winterthur	Kunstmuseum	Auguste	Cézanne					
\ 41\(\text{\chi} \cdot \delta	a .					Femme s'essuyant		1912	67 x 52,5	Aix
à l'étude	Suisse	Winterthur	Kunstmuseum	Pierre	Bonnard	Le Cannet sous la neige	H/T	1927	:	Marseille
demandé	Suisse	Winterthur	Coll. Part via Kuntsmuseum Winterthur	Paul	Cézanne	les Maronniers du Jas de Bouffan	H/T	1885	65 x 81	
attendre	Suisse	Zurich	coll. part. c/o Galerie Gmurzynska, Zurich	Joan	Miro	Peinture (paysage méditerranéen	H/T	Paris, janv-avril 1934 (ou 1930)	234 x 155	Marseille
refusé et rela,cé	Suisse	Zurich	Fondation Bührle	Vincent	Van Gogh	Le Semeur, soleil	H/T	1888	73 x 92	Marseille
accord de principe	Suisse	Zurich	Kunsthaus Zurich	Pierre	Bonnard	couchant Signac et ses amis	Н/Т	Vers 1924	124,5 x 139	Marseille
accord de principe	Suisse	Zurich	Kunsthaus Zurich	Nicolas		Agrigente	H/T	1953	73 x 100	Aix
					De Staël					
demandé	Suisse	Zurich	Kunsthaus Zurich	Aristide	Maillol	Hommage à Cézanne	Bronze	1925	135x 227 x 74	Aix
validé	Suisse	Zurich	Thierry Duc	Emile	Othon Friesz	L'Eternel printemps	Н/Т	1912	92 x 107	Marseille
accordé	USĀ	Boston	Museum of Fine Arts Boston	Auguste	Renoir	Paysage près de Menton	H/T	1883	65,7 x 81,3	Marseille
accordé	USA	Boston	Museum of Finc Arts Boston	Claude	Monet	Cap d'Antibes;coup de Mistral	Η/Γ	1888	66 x 81,3	Marseille

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre	Lieu présentation
accordé	USA	Boston	Museum of Fine	Auguste	Renoir	Rochers à	H/T	1882	66,4 x 81,3	Aix
			Arts Boston			l'Estaque				
demandé	USA	Chicago	The Aut Institute	ditd-	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	P. C.				
demande	USA	Cnicago	The Art Institute of Chicago	Claude	Monet	Bordighera	H/T	1884	81 x 65	Marseille
demandé	USA	Chicago	The Art Institute	Henri-Edmond	Cross	Plage à Cabasson	H/T	1891-1892	65,3 x 92,3	Marseille
			of Chicago			(Baigne-Cul)				
demandé	USA	Chicago	The Art Institute	Paul	C	1.76	****			
domando	CDA	Cincago	of Chicago	raui	Gauguin	Arlésiennes	Н/Т	1888	73 x 92	Marseille
demandé	USA	Chicago	The Art Institute	Pierre	Bonnard	Le Paradis	н/т	1916-1920	130 x 160	Marseille
			of Chicago			terrestre				
validé	USA	Colombus	Colombus	Chaim	Soutine	Paysage de	H/T	vers 1923	65,4 x 81,6	Marseille
			museum of Art			Cagnes				
à l'étude	USA	Detroit	Detroit Institute of	Pablo	Picasso	Portrait de	H/T	Barcelone,	67.9 x 49.5	Aix
			Art			Manuei Pallarès		Printemps 1909	07.3 & 19.3	This is a second of the second
demandé	USA	Fort Worth	Kimbell Art	Paul	Cézanne	La Maison de	H/T	vers 1895	65 x 81	Aix
			Museum			Maria sur la route de Château Noir				
demandé	USA	Los Angeles	The Armand Hammer Collection	Claude	Monet	Vue de Bordighera	H/T	1884	33 x 40,7	Marseille
domandé	USA	Milwaukce	Milwaukee Art	Pierre	Bonnard	Vue de l'été du	Н/Т	1945	37 1/2 x 49 1/2"	Marseille
			Museum			Midi, Le Camet				
validé	USA	Minneapolis	Minneapolis	Georges	Braque		H/T	1907	65,1 x 80,6	Aix
demandé	USA	New Orleans	Institute of Art New Orleans Muceum of Art	Georges	Braque		H/T	automne 1906	98 x 103	Marseille
à demander	USA	New York	Museum of Art Acquavella Galleries, Inc.	Henri	Mātisse	l'Estaque Unc femme	HVI'	Collimite 1905	413	Marscille
			Cancilos, IIIC.		The state of the s	TO TOTACHED	1.4.4.4.1			
à demander	USA	New York	Acquavella	Georges	Braque	A TABLE				11. 11.
			Galleries, Inc.		- Diagram	Céret, les toîts	H/T	Céret, 1911	82,2 x 59	
demandé	USA	New York		Henri	Matisse	Végétaux	papier collé	1952		Aix Aix
à l'étude	USA	New York	Galleries, Inc. Brooklyn Museum	Auguste	Renoir	Les Vignes à Cagnes	H/T		46,4 x 55,2	Marscille
demandé	USA	New York	Coll. Join Hoin Fine Art	Charles	Camoin	Blise au Hamac	H/T	1905	54 x 73	Marseille
						:				

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre	Lieu présentation
demandé	USA	New York	coll. part. Courtesy Ubu Gallery, New York	Hans	Bellmer	Marseille	H/T	1932	64 x 65 cm	Aix
demandé	USA	New York	coll. part, via Mitchell-Innes & Nash Gallery - void David Nash	Paul	Cézanne	La Montagne Sainte-Victoire	Н/Т	1888-1890	65 x 81	Aix
attendre	USA	New York	coll.part. c/o Christie's New York	Paul	Signac	La Baie de Cassis, cap Canaille, Opus 200	Н/Т	1889	65 x 82	Aix
demandé	USA	New York	Helly Nahmad Gallery	Pablo	Picasso	Baigneurs	H/T	1921	54 x 81	Aix
en attente localisation	USA	New York	M. and Mrs Hartmann	Paul	Signac	Sisteron	H/T	1902	89 x 117	Marseille
demandé	USA	New York	Metropolitan Museum of Art	André	:	Bateaux de pêcheur, Collioure	H/T	1905	81 x 100,3	Marseille
					Derain					
demandé	USA	New York	Metropolitan Museum of Art	Auguste	Renoir	La Ferme des Collettes	н/т	1908-1914	54,6 x 65,4	Marsoille
demandé	USA	New York	Metropolitan Museum of Art	Claude	Monet	Palmiers à Bordighera	H/T	1884	64,8 x 81,3	Marseille
demandé	USA	New York	Metropolitan Museum of Art	Paul	Cézanne	Les joueurs de cartes	H/T		65 x 81	Aix
second choix	USA	New York	MK Fine Arts	Salvador		Paysage de Port Lligat	н/т	1958	23.2 x 58,9	Aix
					Dali					
refusé	USA	New York	Museum of Modern Art	Joan	Miro	Nature morte aux vicillo chaussures	н/т	1937		Marseille
refusé - relance envisagée	USĂ	New York	Museum of Modern Art	André		Baigneuses		1907	132,1 x 195	Aix
refusé - relance envisagée	USA	New York	Museum of Modern Art	Henri	Derain Matisse	Les Marocains	H/T	1915-1916	181,3 x 279,4	Aix
refusé - relance envisagée	USA	New York	Museum of Modern Art	Paul	Cézanne	Le Baigneur ou Les Baigneurs aux bras écartés	Ъ/Т	1885	127 x 97	Aix
rofusé – relance envisagée	USA	New York	Museum of Modern Art	Georges	Braque	Paysage de La Ciotat	I / /T	La Ciotat, été 1907	71,7 x 59,4	Aix
			Sidney Janis	Henri	Matisse	Femine au				1 27
en recherche	USA	New York	Gallery				H/T	1900	5 38 x 28	Marseille

Etat du prêt	Pays	Ville	Prêteur	Prénom artiste	Nom artiste	titre	technique	date	Dim sans cadre en cm	Lieu présentation
relancé	USA	New York	The Solomon R. Guggenheim Museum	Vincent	Van Gogh	Paysage de neige, février	H/T	1888	38 x 46	Marseille
relancé	USA	New York	The Solomon R, Guggenheim Museum	Maria	Vieira Da Silva					
	110 4	21 0 11			<u> </u>	Aix-en-provence	H/T	vers 1958	162 x 146	Aix
accordé	USA	Norfolk	The Chrysler Art Museum	Paul	Cézanne	Le Baigneur au rocher	H/T	1867/69		Aix
validé	USA	Oberlin	Allen Memorial Art Museum	Henri-Edmond	Cross	Le Retour du pêcheur (Le Pêcheur provençai)	Н/Т	1896	64,8 x 91,5	Marseille
demandé	USA	Pasadena	The Norton Simon Museum	Albert	Marquet	La Terrasse de St Raphaël	H/T	1932	61 x 50,2	Marseille
demandé	USA	Portland	Portland Art Museum	Paul	Cézanne	Arbres au Jas de Bouffan	H/T	1875-1876		Marseille
demandé	USA	Rochester	Memorial Art Gallery, University of Rochester	Paul	Cézanne	La Baie de l'Estaque vue de l'est	Н/Т	1878/79	55,5 x 65,5	Aix
accordé	USA	San Francisco	The San Francico Museum of Modern Art	Max	Beckmann	Paysage de Cannes	H/T	1934	70,17 x 100,3	Aix
refusé à relancer	USA	Washington	National Gallery of Art	André		Montagnes à Collioure	II/T	1905	81,1 x 100,3	Marseille
demandé	USA	Washington	The Phillips Collection	Pierre	Derain Bonnard	La Palme		1926	114,7 x 147	Marseille
à relocaliser	USA	Washington	The Phillips Collection	Honri	Matisse	Nature morte au purro I	H/T	Saint-Tropez, été 1904	59 x 72,4	Aix
demandé	USA	Williamstown	Williamstown Clark Art Institute	Auguste	Renoir	La plage au Lavandou	_	1894		Marseille
demandé	USA	Worcester	Worcester Art Museum	Georges	Braque	Les Oliviers (la Ciotat)	H/T	1907	38,1 x 46,6	Marseille
					1	·				

000000BUDGET PREVISIONNEL DE COPRODUCTION DU GAM - 14/11/2011

BUDGET PREVISIONNEL DE COPRODUCTION : COUTS DIRECTEMENTS LIES AU PROJET ENGAGES PAR LES COPRODUCTEURS, HORS VALORISATION DE LEURS APPORTS EN INDUSTRIE (budget de fonctionnement, ordre de marche)

		3			The second secon	
A second					PRES 1886	982 Y.
Coordination générale du projet :				200 000 €		ETTA HERN
Coordination opérationnelle des prêts		THE CONTRACTOR OF THE CONTRACT		200 000 €		
Commissariat	2500 €	2 500€		3 -	141 616 €	energy (
Rémunération et missions consultant(s) extérieur(s)		A THE RESIDENCE AND A STREET OF THE PARTY AN	Military and read a management of the state	Patentina anavel in a severe severe mentalementalement de l'insertant de l'insert	20 000 €	7,100
Droits d'auteur pour rédaction textes volet Palais Longchamp	ΔU	Andrew Company of the Angree o		133044	29 500 €	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e
Rémunération commissaires associées (3 mois)		(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	Andrea Andreas Andreas and Andreas Andreas Andreas	130000	₹ 30 720 €	ON BLOO
Rémunération assistant commissaire Musée Granet (6 mois)	s)			BARRO A DESCRIPTION AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN	23 000 €	0.0000
Voyages, deplacements :		AMERICAN SALAD SAL		may white the state of the stat	A COC CA	Auffeld Company of the Company of th
* des commissaires associées et assistant commissaire	TO THE RESIDENCE OF THE PARTY O	The same of the sa			3 396 (Biologic Comp
du comité scientifique	THE REPORT OF THE PROPERTY OF				25 000 €	500016
Documentation et recherches iconographiques	2 500 €	2 500 €			Will TWO Comments of the Advisory of the Advis	out Incom
Transports, Accrochage, Assurance, Frais pour prêts	A Particular of the control of the c	9		2 926 000 €	And the second s	to to determ
Transport des œuvres (dont aléas liés au taux de change)				1 058 000 €		
Convoyage	CONTRACTOR CONTRACTOR AND AN ACTUAL AND AN ACTUAL AND AN ACTUAL AND AN ACTUAL AND AN ACTUAL AND AN ACTUAL AND	COMMAND AND AND AND AND AND AND AND AND AND	AND REPORT OF THE PARTY AND RESIDENCE AND AND ADDRESS	300 000 €	THE REAL PROPERTY OF THE PROPE	ne aunc
Constats d'état (restaurateurs), accrochage, décrochage		THE TAX AND THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF T		9 000 €		a lagget
Frais liés aux prêts, <i>loan fee</i> s, échanges, restaurations, bichonnage, encadrement, taux de change,	According Millertheone	SEPPLY MARKET I (M	1	100 000 €	dependent is in	PRESENTATION
Primes d'assurances - prenant en compte la garantie de l'Etat accordée (dont aléas l'és au taux de change)			1 + 1 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 -	1 400 000 €		Li turretus des
Scénographie et aménagements	7.500 €	7 500 €	MANAGEMENT AND AND AND AND AND AND AND AND AND AND	= €	891 000 €	100000000000000000000000000000000000000
honoraires conception scénographe/ graphiste/ éclairagiste	The same of the sa			***************************************	100 000 €	ACALARAM
Bureau de contrôle technique	4 000 €	4 000 €	The second secon	Minimum Advantage of the Control of		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
Travaux d'aménagements intérieurs				**************************************	575 000	Marine Community
Travaux d'aménagements ext (accueil/ billetterie) Longchamp Travaux d'aménagements ext (accueil/ hilletterie) Granet	CU	A STATE OF THE STA	And the state of t	**************************************	100 000 €	00 (010) 30
Eclairage (relamp, install et réglages, hors location maté	3 500 €	3 500 €		Biodina Alexandra esternados atento diferados de comunicación este atento de constituciones de constit	24 000 €	55.5
Signaletique int & ext (avec traduction textes) Audiovisuel				7.0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	42 000 € 25 000 €	SCOT ASSESSMENT
Accompagnement pédagogique	80.000 E	40 990 €		•	100 000 €	
Actions pédagogiques (dont outils innovants)				A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	100 000 €	Si et i
Audioguides (frais supplémentaires aux équipements exist	30 000 €	30 000 €				RIPIC

DEPENSES EN EUROSTIC	C.P.A. Musée Granet	Ville Marseille R.M.N. Marseille Provence Palais Longchamp 2013	ice.
Exploitation	1 200 000 €	1200 000 E	g e (Child hours
Renfort personnel accueil, billetterie, médiation, audioguid	650 000 € 5.00 000 €	650 000 €	Territor de describan a serbassa sessibas se, senans per mitoria, sed per se se senans se senans se senans se Securitor de Commentar Securitor de Commentar Securitor de Secu
Renfort personnel security, gar deringge Renfort personnel nettoyage	00	210 000 €	Control of the contro
Communication specifique (hors partenariats mêdia)	€ 000 €	155000€ 280,000 € 400,000 €	
Conception charte graphique	medicament was many constructions of the construction of the const	30 000 €	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF
Fabrication supports de comm (affiches, cartons, flyers, etc.) et impression billets		160 000 €	
Affichage, achat d'espaces publicitaires	175 000 €	175 000 € 165 000 €	And the second control of the second control
Relations presse		45 000 €	The state of the s
Site internet dedie	MANAY TIMOTOMORANIA MANAYANIA 0 000 €		
RP, Protocole, Mauguration	€0 000 €	90,000€	
Inaugurations (presse, officielle, grand public) accuell des prêteurs	<u>60 000 €</u>	60 000 € 40 000 €	
Produits éditoriaux et produits dérivés : en dehors des comptes de	comptes de coproduction		A COLOR OF THE COL
TOTAL DEPENSES EN EUROS TTC	1 525 000 € 19%	1.485 000 € 42% 1.572 616 € 20%	%1

000000BUDGET PREVISIONNEL DE COPRODUCTION DU GAM - 14/11/2011

114	
10	
C)	
(0)	
· O ·	
	Ì
	3
ш.	
and .	
-	į
ш.,	į
	į
	ì
U.	
32.7	
Seveno	1
₩.	
CO.	
n	
112	
<u>n</u>	
O	į
3T.	
ш	į
$\boldsymbol{\omega}$	
(J)	į
ш	
	1
-	i
6.5	
110	
17	
111	
=	
ō.	
Ō	
igs:	
IFS DI	
TIES DI	
CTIFS DI	
ECTIFS DE RECETTES DE LA COPRODUCTION EN EUROS TTC	

	billet individuel	billet couple	% tarits	
tarif plein	11 €	19 €	20%	
tarif réduit	9€	16€	40%	
tarif groupe (> 14 personnes)	10 €	18€	10%	
tarif moyen du billet	10,10€	17,70€		
% billets individuels/ billets couplés	65%	35%		
objectif total visites payantes/ πusée	300 000			
RECEITES BILLETTERIE	Nb jours exploft	Nb billets payantsfour	Total billets	Prix unitaire
Billet individuel Musée Granet (32,5% des ventes)	123	1175	144 470	
billet couplé Granet + Longchamp (35% des ventes)	123	1 265	144 470 155 583	10,10 € 17,70 €
TOTAL RECETTES BILLETTERIE	123	3 614	444 522	12,76 €
total billets payants vendus sur les 2 musées			444 522	
total des visites payantes sur les 2 musées			600 105	
total visites payantes / musée			300 052	
total visites payantes/jour/musée			2 439	
total visites sur les 2 musées (avec 15% gratuité)			706 006	
total visites/ musée (avec 15 % gratuité)			353 003	
total visites / jour/ musée (avec 15% gratuité)			2 870	

600 105 600 105 20 12 17% 5% 10 soirées / musée 6 petit dej / musée Audioguídes = 17% des visites payantes Visites guidées = 5% des visites payantes Privatisations d'espaces : AUTRES RECETTES

5,0 € 5,0 € 22 000 € 7 200 €

Catalogue et produits dérivés : en dehors des comptes de coproduction

Apport MP 2013

TOTAL AUTRES RECETTES

TOTAL RECETTES EN EUROS TIC

COMMENTAIRES :.
Objectif visites payantes/ musée = 300 000 , soit 2 440 visites payantes/jour/musée
Rappel "Picasso/Cézanne" en 2009 (126 jours) : 305 000 visiteurs payants, soit 2420 visiteurs payants/jour
Rappel "Cézanne en Provence" en 2006 (101 jours) : 400 000 visiteurs payants, soit 3960 visiteurs payants/jour

OBJET : Politique culturelle - Musée Granet -Convention de coproduction pour l'exposition "Le Grand Atelier du Midi" dans le cadre de Marseille Provence 2013

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix Maryse JOISSAINS MASINI

2 AVR. 2012